



Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'accompagnement à la fin des contrats délégation des services publics pour l'eau potable et l'assainissement, au choix du futur mode de gestion, et à sa mise en oeuvre



Conseil Municipal

1 Mars 2021



1

Missions des Services Eau potable et Assainissement

- Présentation des missions
- Organisation sur le plan budgétaire
- Mode de gestion de ces services
- Tarification
- Transfert des compétences

2

Présentation de la mission AMO

- Bilan technique financier, financier, juridique des contrats d'affermage
- Prospectives techniques et financières
- Modes de gestion possibles
- Choix du mode de gestion
- Mise en oeuvre du mode de gestion choisi

3

Bilan du contrat Eau Potable

- Patrimoine délégué
- Obligations contractuelles
- Résultats obtenus / écarts contractuels
- Synthèse

4

Bilan du contrat Assainissement

- Patrimoine délégué
- Obligations contractuelles
- Résultats obtenus / écarts contractuels
- Synthèse

5

Orientations / enjeux pour les futures services

- Moyens humains
- Enjeux pour les deux services
- Prochaines échéances



Missions des Services Eau potable et Assainissement



◆ Eau Potable

◆ Compétence obligatoire

- Distribution de l'eau destinée à la consommation humaine
 - Contrôle des habitations utilisant également d'autres ressources (sources privées, eaux pluviales)

◆ Compétences facultatives

- Production et la protection des ressources
- Transport (réseau qui relie 2 communes)
- Stockage (réservoirs, châteaux d'eau)

◆ Assainissement collectif

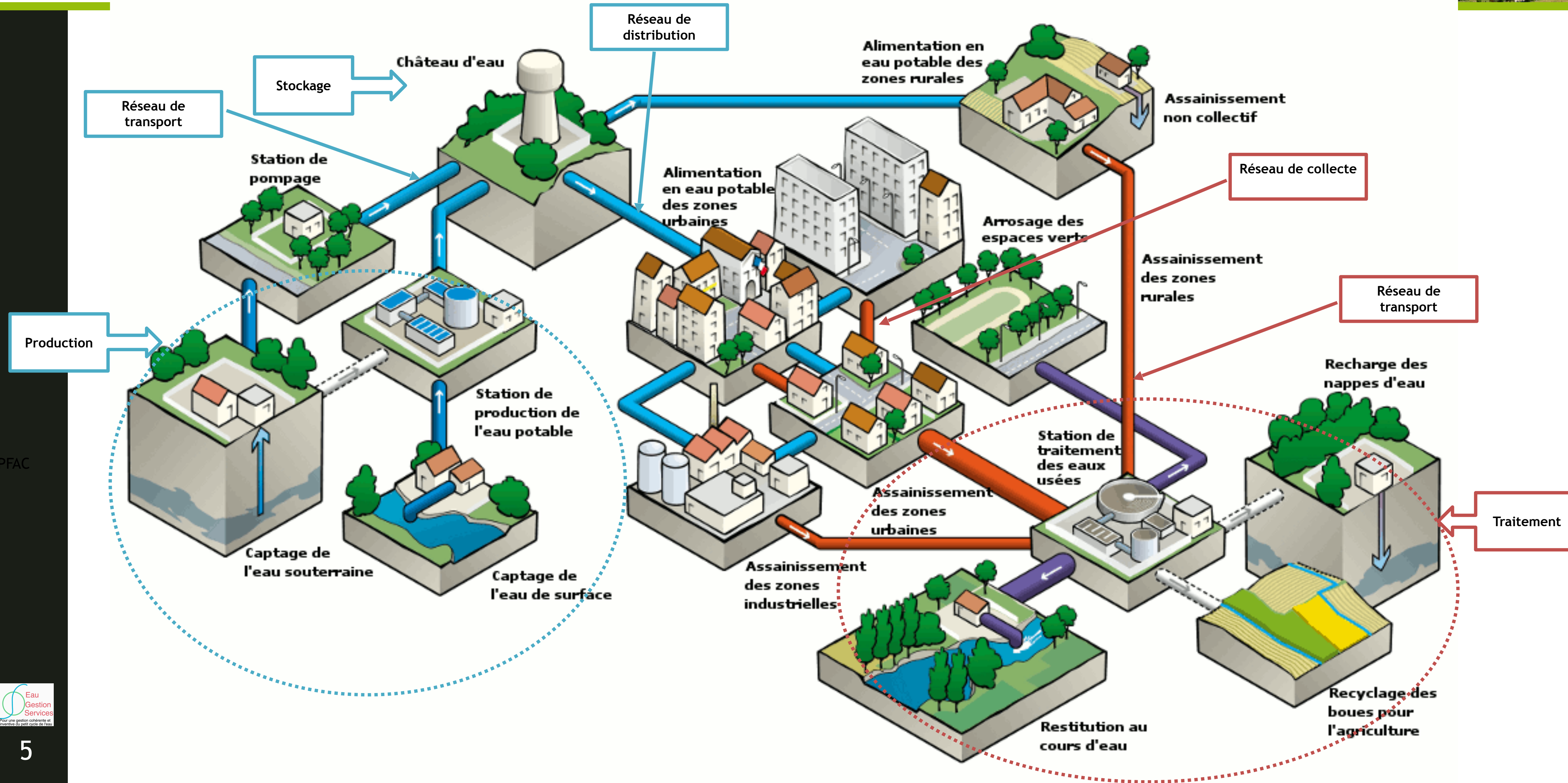
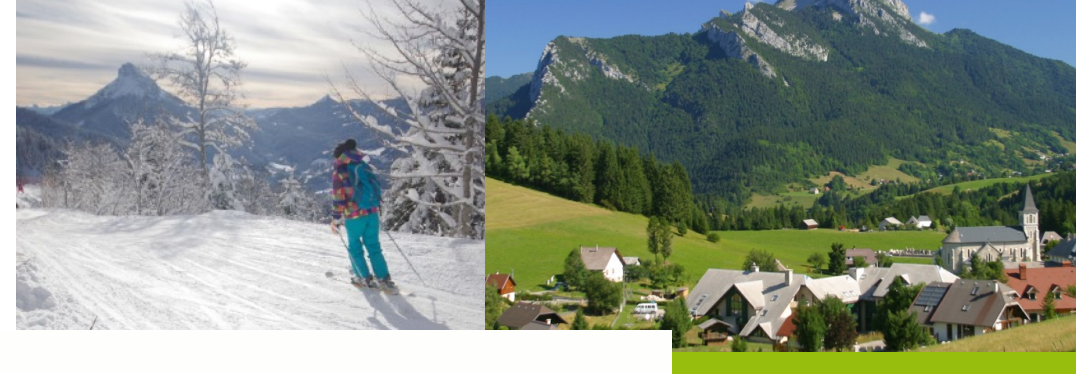
◆ Compétences obligatoires

- Contrôle des branchements
- Collecte des eaux usées
- Transport
- Traitement

◆ Compétences facultatives

- Travaux de mise en conformité des branchements

Schéma du petit cycle de l'eau



PFAC

Missions principales d'un service d'eau potable



Construire / renouveler / optimiser le patrimoine

Produire l'eau potable à partir de captages gravitaires (Sources) ou de ressources souterraines (nappe) / superficielles (cours d'eau)

8 captages

Stocker l'eau dans des réservoirs ou des châteaux d'eaux

12 réservoirs
1852 m3

Potabiliser l'eau (traitements variables selon les qualités des ressources)

8 unités UV et
Chlore

Transporter l'eau entre les captages et les unités de stockage (avec parfois des pompes)

7,5 km
réseau
adduction

Distribuer l'eau potable par des canalisations aux habitations

43 km réseau
distribution

Fournir l'eau potable par des branchements et les compteurs

1058 unités

Mettre en place différents outils de surveillance

21 compteurs
11 enregistreurs

Investissement

Exploiter / fournir le services aux abonnés

Exploiter les équipements construits : électricité, consommable, etc.

Maintenance : petits réparations, entretien (peinture, etc.)

Gérer les abonnements au service

Mettre en service / fermer les branchements

Relever les compteurs et facturer les abonnés

Surveiller / enregistrer les données d'exploitations à partir des outils de surveillance

Fonctionnement

Missions principales d'un service d'assainissement collectif



Construire / renouveler / optimiser les équipements

Collecter les eaux usées par des branchements

726 unités

Collecter les eaux usées par des canalisations

19,3 km

Relever les eaux éventuellement par l'intermédiaire de postes de pompage

0 Poste

Transport les eaux usées jusqu'à une unité de traitement

0 km

Traiter les eaux usées au niveau d'une station d'épuration

1 STEP
2700 EH

Transformer les boues pour permettre leur valorisation

Compostage
privé

Mettre en place différents outils de surveillance

1 débitmètre et
1 préleveur

Investissement

Exploiter / fournir le services aux abonnés

Exploiter les équipements construits : électricité, consommable, etc.

Maintenance : petits réparations, entretien (peinture, etc.)

Gérer les abonnements au service

Mettre en service / fermer les branchements

Facturer les abonnés (le plus souvent à partir des relevés transmis par le service d'eau potable)

Surveiller / enregistrer les données d'exploitations à partir des outils de surveillance

Fonctionnement

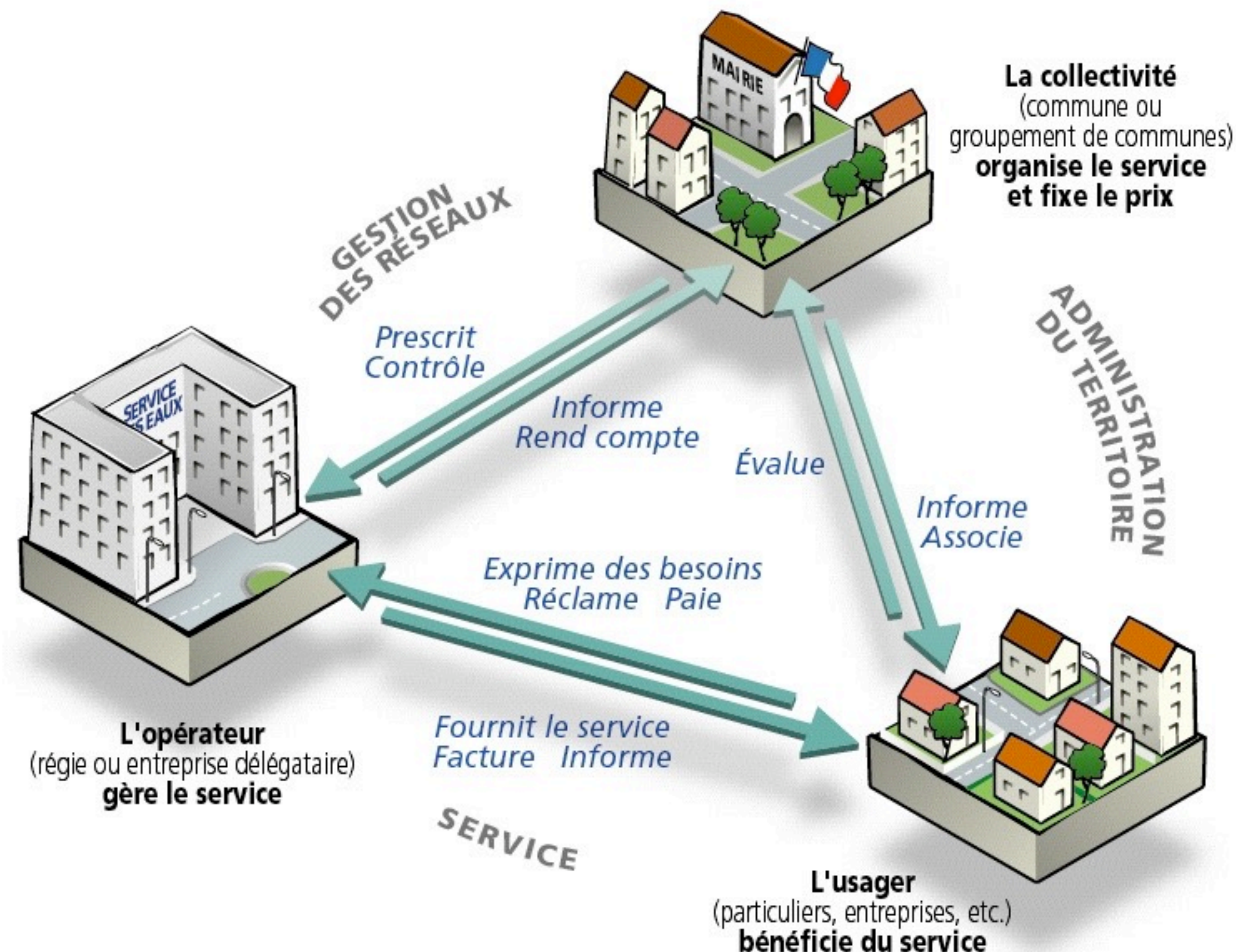


◆ Depuis 1926, les services doivent obligatoirement être organisés autour deux entités

- ◆ La collectivité qui a le rôle d'autorité organisatrice du service public et qui construit les équipements du service
- ◆ L'opérateur qui gère le service suivant le mode de gestion choisi par la collectivité (régie, délégation)

◆ La collectivité doit

- ◆ Définir la politique du service
- ◆ Définir et contrôler les objectifs à atteindre
- ◆ Fixer / contrôler le prix du service (montant des redevances)
- ◆ Définir / contrôler / réaliser le programme d'investissement



Modes de gestion des services possibles



AFFERMAGE (= CONCESSION DE SERVICES)

Exploitation du patrimoine

Avec ses propres
• Moyens humains
• Moyens matériels

Mise en service branchement

Renouvellement matériel

Renouvellement compteurs

Gestion des abonnés

- Facturation
- Recouvrement
- Reversement part Collectivité

Rémunération

Directement auprès des abonnés selon les redevances définies au contrat

Risque supporté par le Déléataire

Pollution, Crise sanitaire
Astreintes, Casses
Recettes insuffisantes

MARCHE PUBLIC DE PRESTATION DE SERVICES (=CONTRAT D'EXPLOITATION)

Exploitation du patrimoine

Avec ses propres
• Moyens humains
• Moyens matériels

Mise en service branchement

- Après accord de la Commune qui gère les autorisations et les abonnement au service

Renouvellement matériel

Renouvellement compteurs

Gestion des abonnés

- Edition de la Facturation
- Recouvrement par la Commune avec l'appui ou non de la Trésorerie

Rémunération

Par la Collectivité selon les montants définis au marché

Risque supporté par la Commune sauf missions définies au contrat

Astreintes, Casses
Pollution (partagée)

RÉGIE DIRECTE

Exploitation du patrimoine

Avec ses propres
• Moyens humains
• Moyens matériels
• + Sous-Traitance

Mise en service branchement

Renouvellement matériel

Marchés publics pour le renouvellement de tout ou partir du matériel

Renouvellement compteurs

Marchés publics pour l'acquisition de compteurs
Coût > Coût Déléataire

Gestion des abonnés

- Facturation
- Recouvrement avec l'appui ou non de la Trésorerie

Redevance

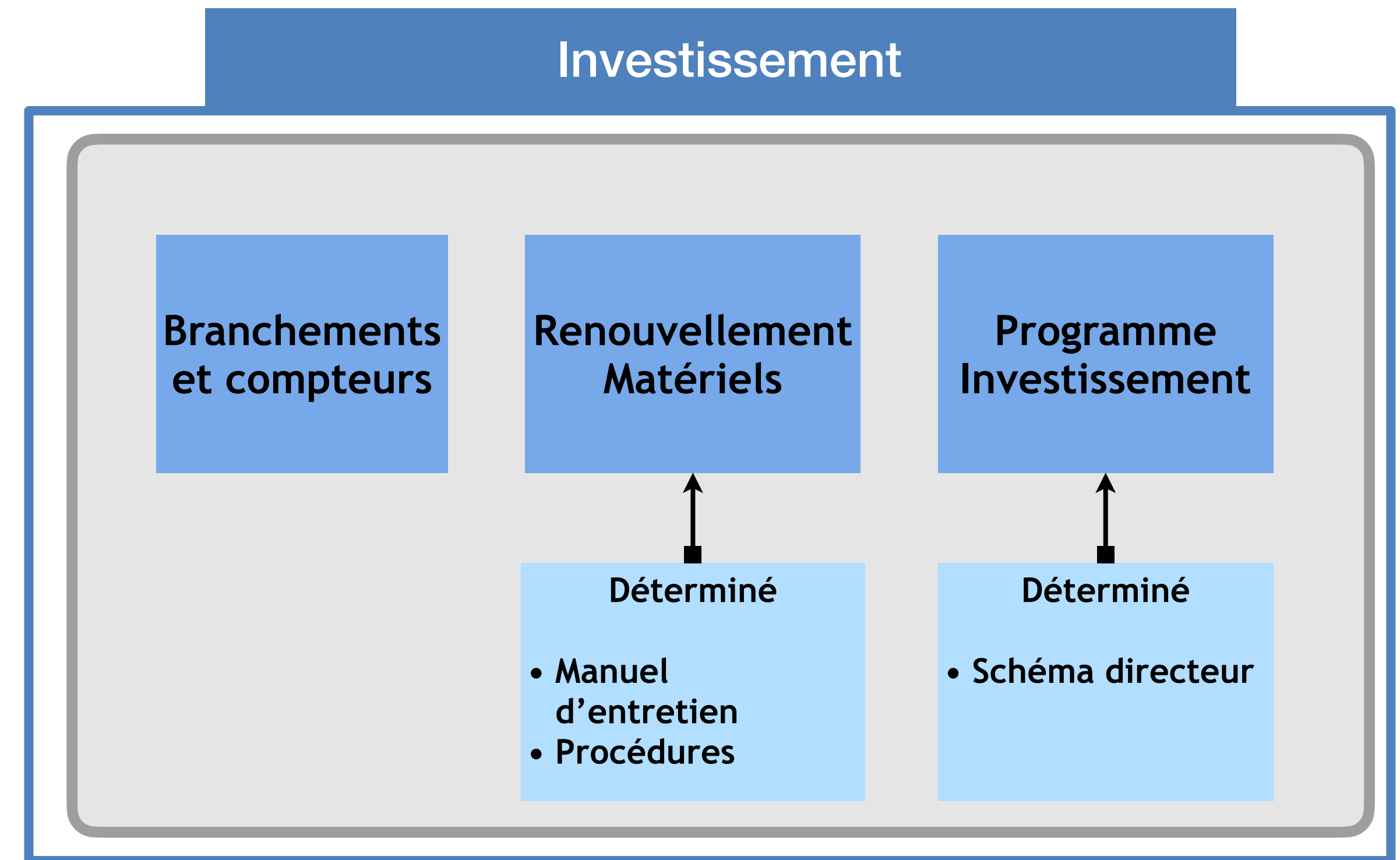
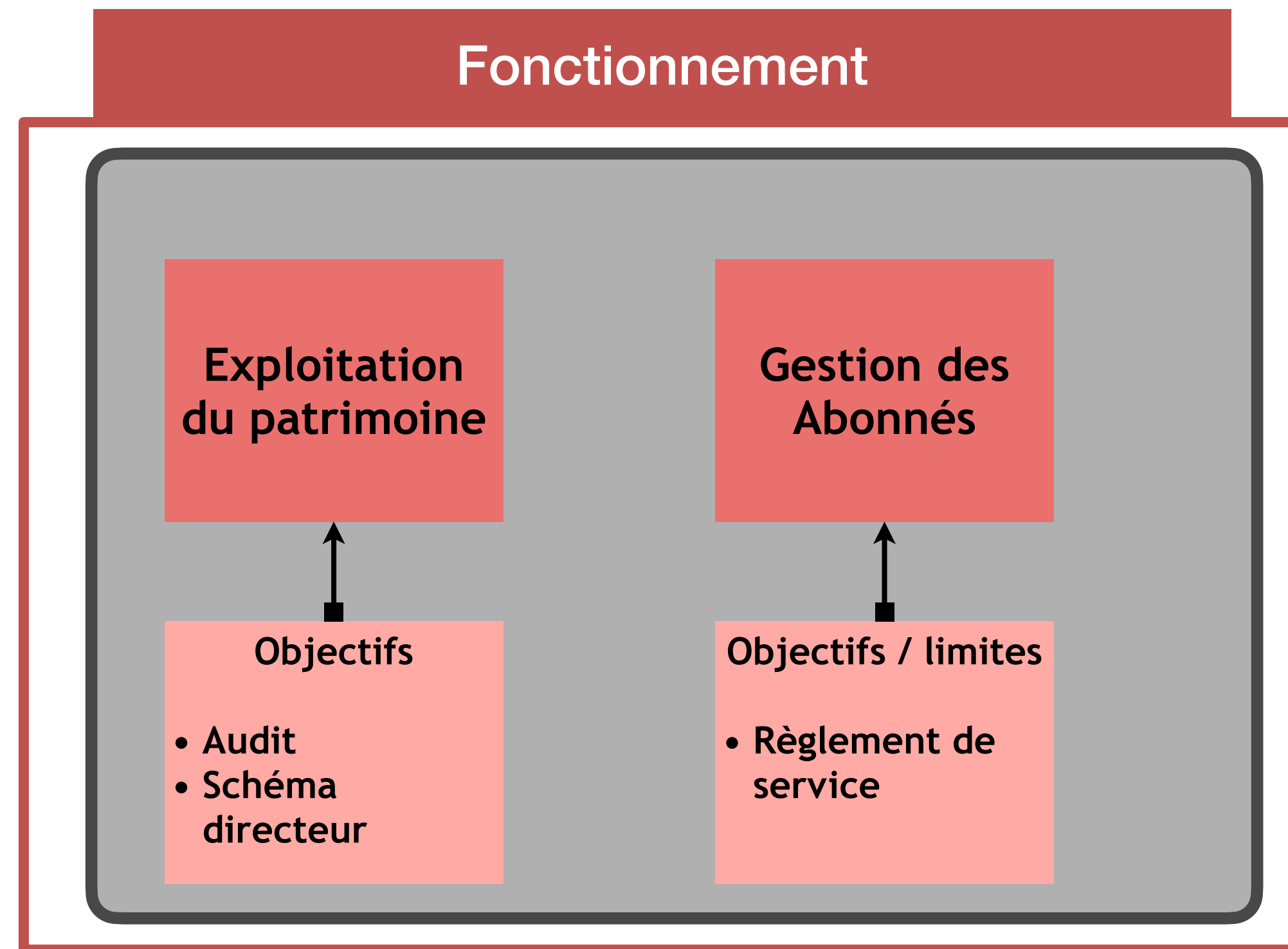
Part de la redevance communale pour couvrir les charges ci-contre

Risque supporté par la Commune

Pollution, Crise sanitaire
Astreintes, Casses
Recettes insuffisantes



Décomposition selon le budget

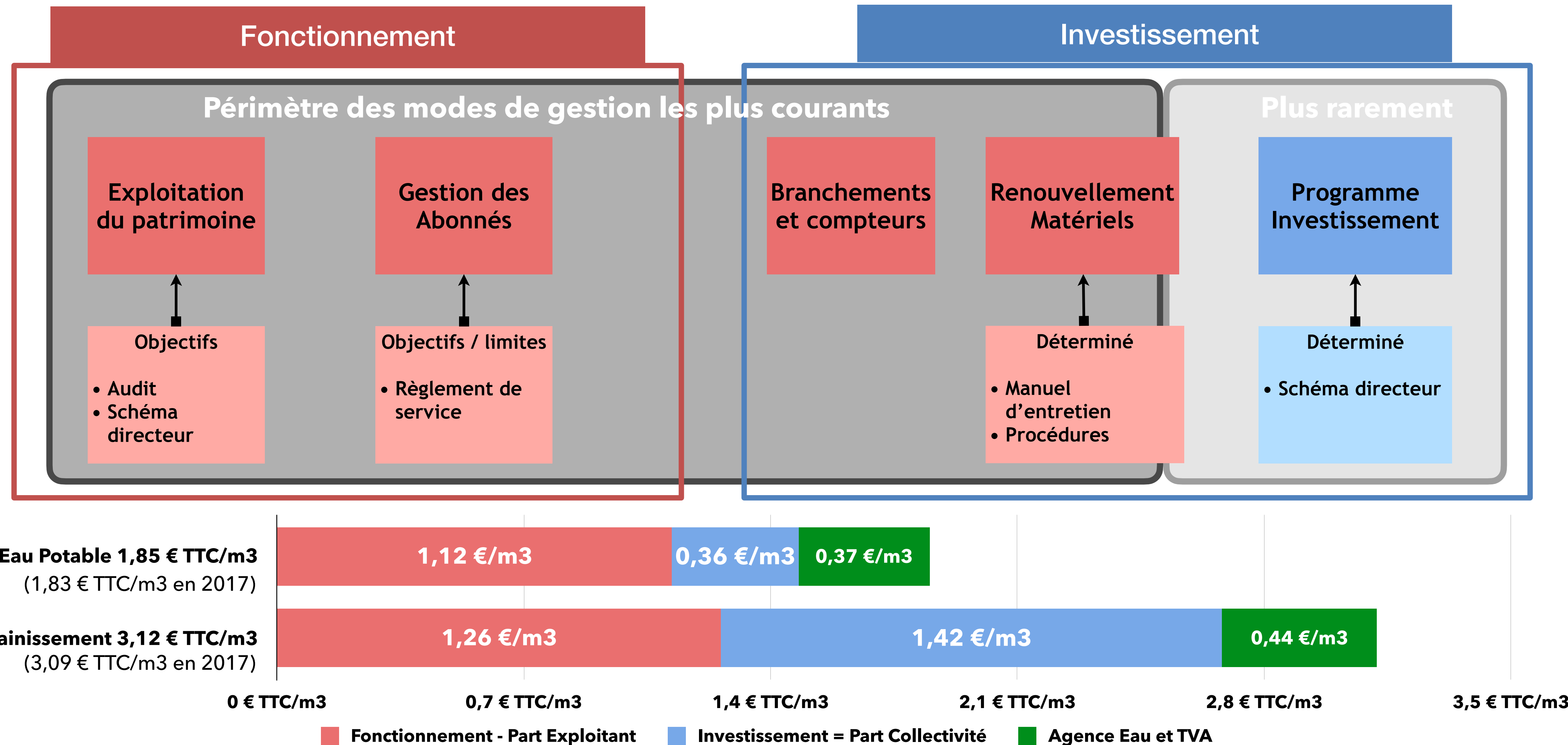


Recettes des redevances couvrent les Charges Courantes + Intérêts de la Dette + Autofinancement

Autofinancement + emprunts + subventions couvrent les charges d'investissement et le Capital de la Dette

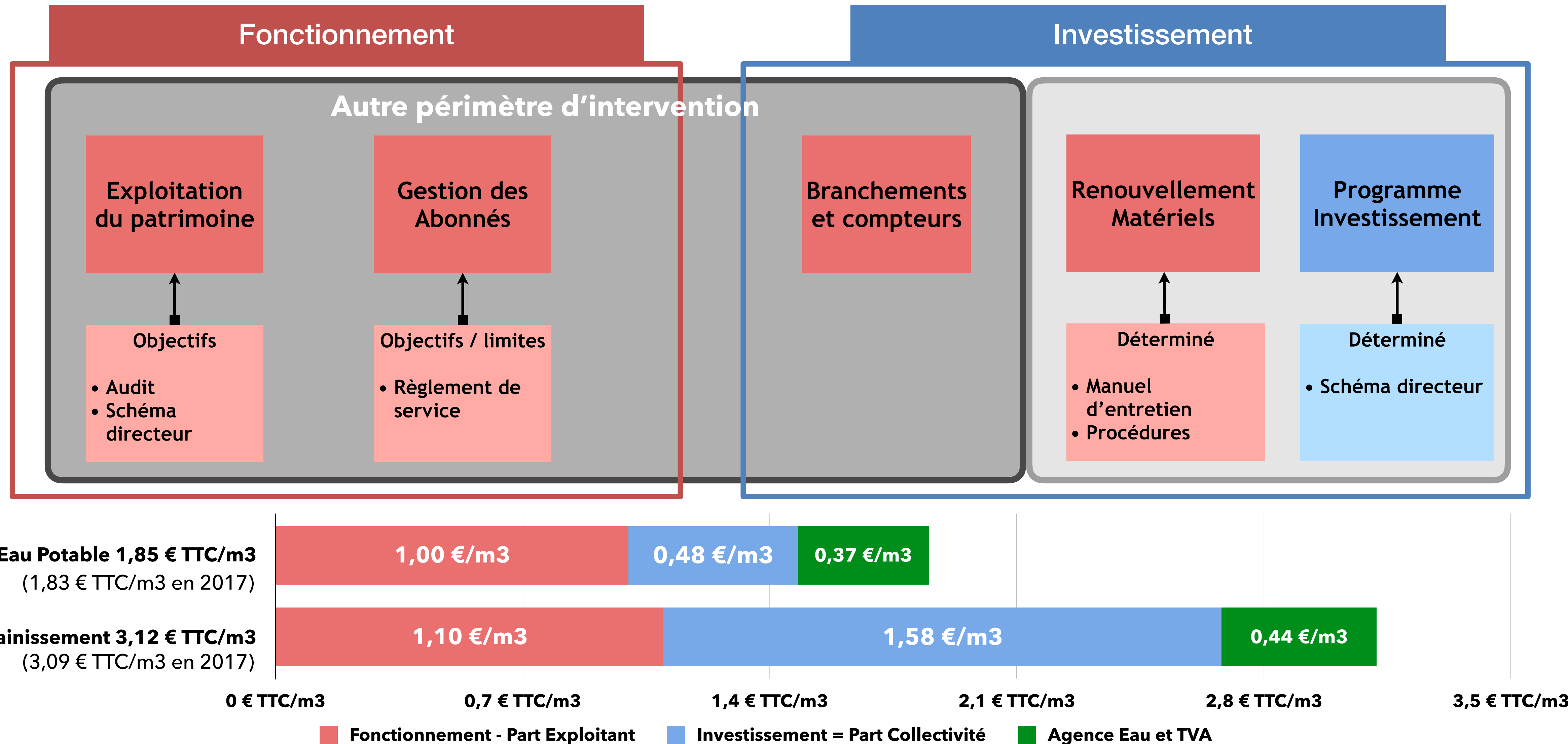


Décomposition selon le mode de gestion actuel





Décomposition selon autre mode de gestion ou périmètre

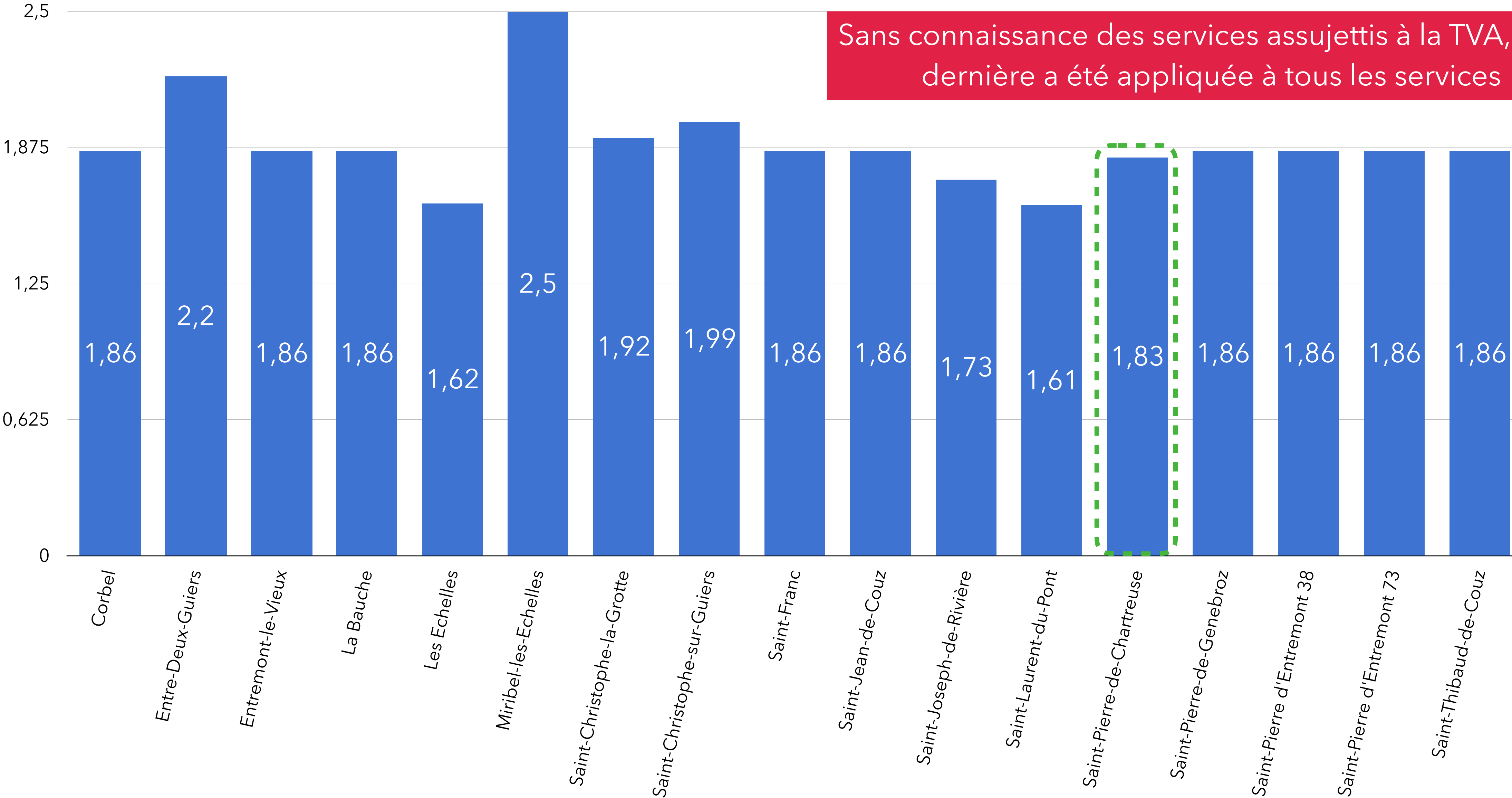


Comparaison Prix Eau Potable avec les collectivités voisines



Montant 120 m3 en €/TTC (valeur 2017)

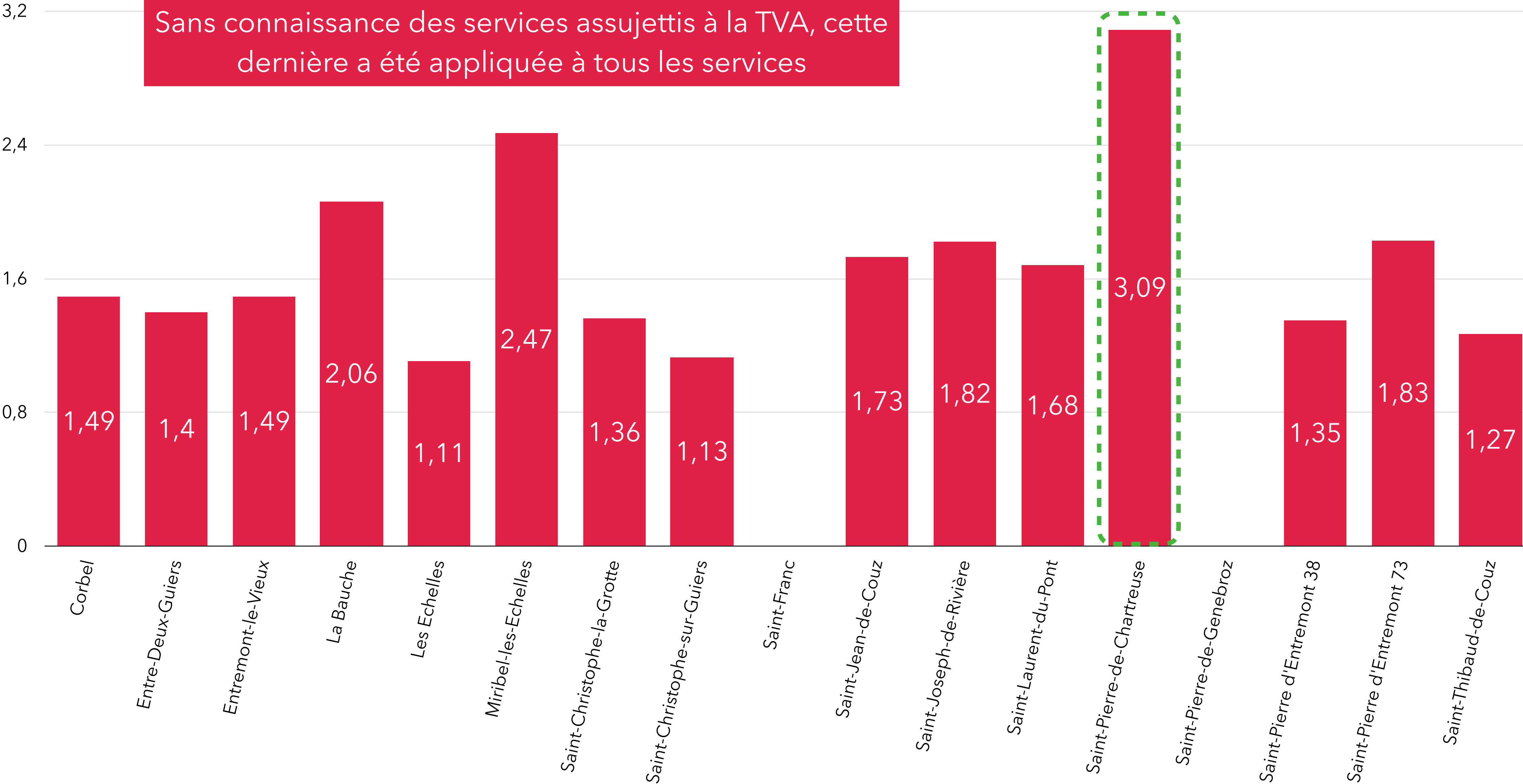
Sans connaissance des services assujettis à la TVA, cette dernière a été appliquée à tous les services



Comparaison Prix Assainissement avec les collectivités voisines



Montant 120 m3 en €/HT (valeur 2017)



Evolutions des compétences avec la Loi Notre Cadre général



Avant la Loi NOTRe

Eau potable

- Communes
 - ◆ Distribution de l'eau potable (obligatoire)
 - ◆ Production, transport, stockage (facultatif)
- Syndicats
 - ◆ Tout ou partie des compétences
- Communauté de Communes
 - ◆ Compétence facultative pour tout ou partie des compétences

Assainissement

- Communes
 - ◆ Collecte, transport, traitement des eaux usées
 - ◆ Contrôles des ANC
- Syndicats
 - ◆ Tout ou partie des compétences
- Communauté de Communes
 - ◆ Compétence optionnelle pour tout ou partie des compétences

Après la Loi NOTRe 2015

Eau potable

- Communauté de Communes
 - ◆ Compétence optionnelle pour la distribution au 01/01/2018
 - Mais elle intègre le plus souvent, la compétence Production dans la logique de réduction du nombre de services intervenants dans la gestion de l'eau potable
 - ◆ **Compétence obligatoire** pour la distribution au 01/01/2020

Assainissement

- Communauté de Communes
 - ◆ Compétence optionnelle **en globalité** au 01/01/2018
 - En cas de compétence partielle (Assainissement Collectif ou ANC), comptabilisation comme compétence facultative
 - ◆ **Compétence obligatoire** au 01/01/2020

Syndicats existants

Subsistent s'ils exercent tout ou partie des compétences avant la Loi NOTRE pour plus de 3 EPCI-FP

Après la Loi 03/08/18

Eau potable

- Communauté de Communes
 - ◆ **Compétence obligatoire** pour la distribution au 01/01/2020
 - ◆ Mais possibilité de **report jusqu'au 01/01/ 2026**
 - La communauté ne doit exercer aucune compétence
 - **Avant le 30/06/2019** - application de la minorité de blocage : opposition de 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population intercommunale
 - Entre 2020 et 2026, possibilité d'exercée cette compétence facultative ou (optionnelle)

Assainissement

- Communauté de Communes
 - ◆ **Compétence obligatoire** au 01/01/2020
 - ◆ mais possibilité de **report jusqu'au 01/01/ 2026**
 - y compris si la communauté exerçait déjà une compétence
 - **Avant le 30/06/2019** - application de la minorité de blocage : opposition de 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population intercommunale

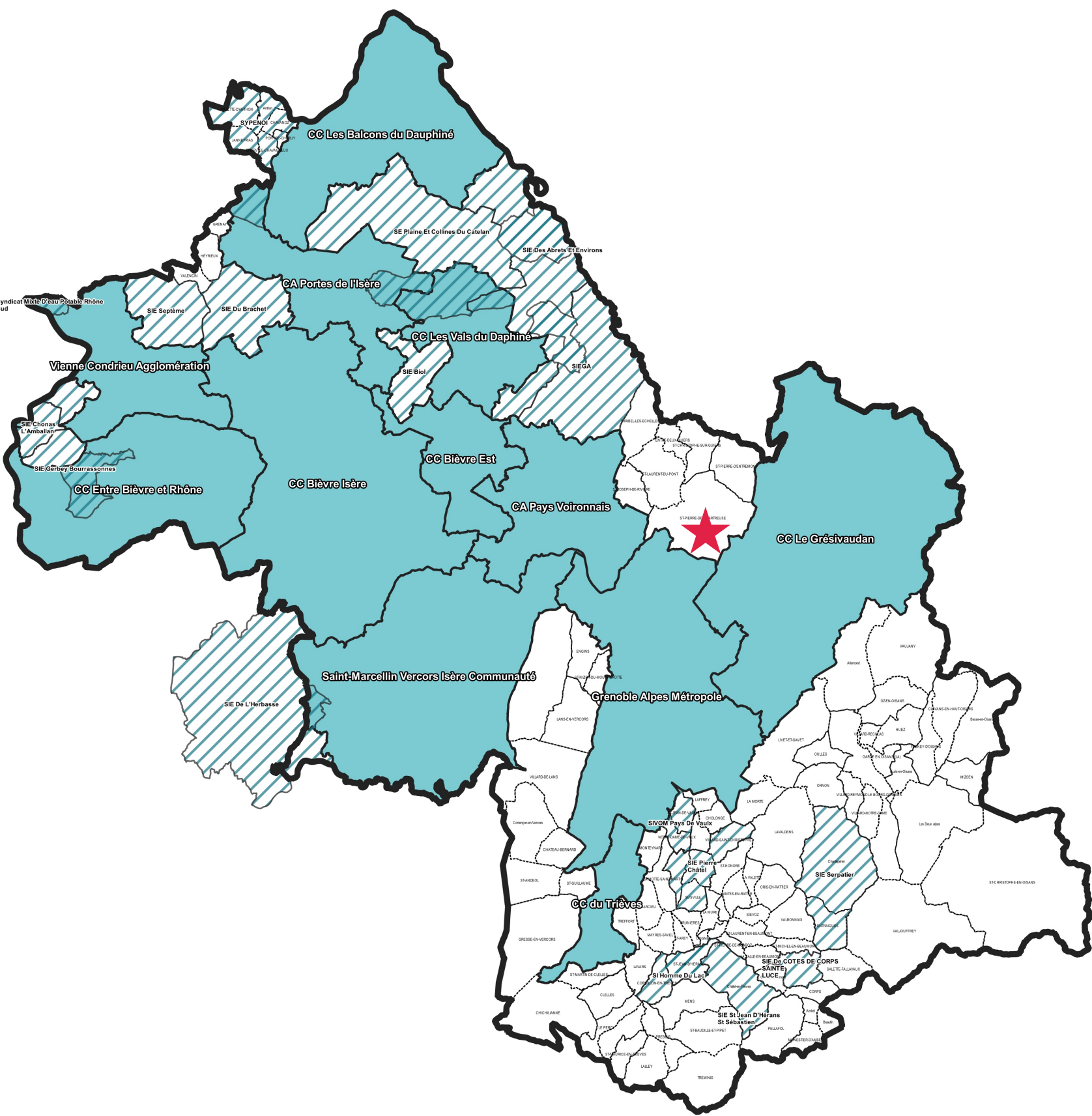
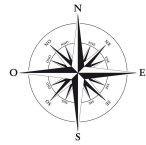
Syndicats existants

Subsistent s'ils exercent tout ou partie des compétences avant la Loi NOTRE pour plus de 2 EPCI-FP

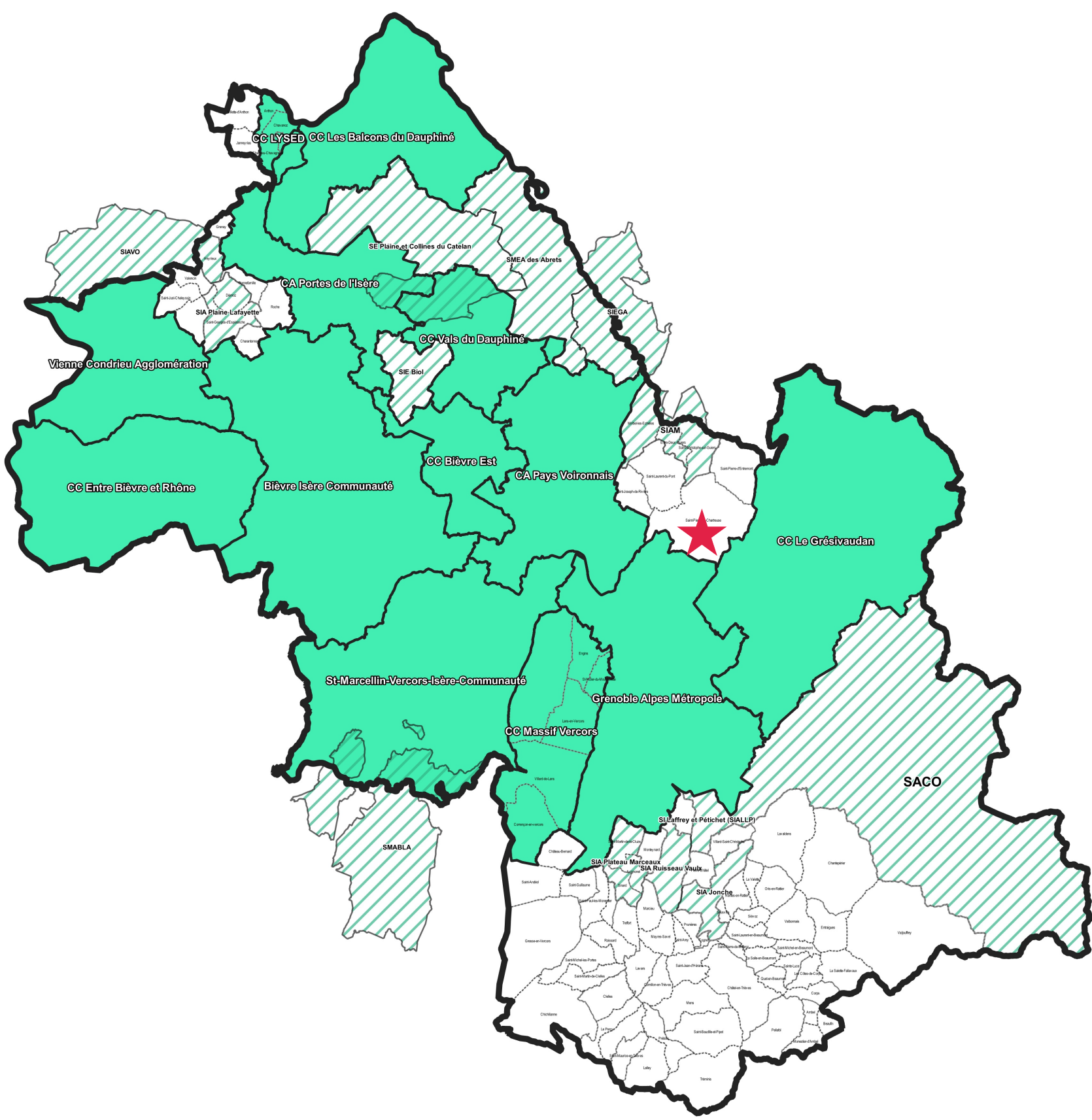
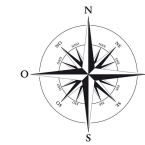
Application de la Loi Notre pour les services isérois



L'eau potable en Isère Carte des gestionnaires



L'assainissement collectif en Isère Carte des gestionnaires



Type de collectivité

-  Syndicat
-  EPCI à fiscalité propre
-  Commune

0 5 10 km

isère
LE DÉPARTEMENT

DAM - SET
Juin 2020
Source SISPEA, CD38
Copie et reproduction interdites

Type de collectivité

-  EPCI à fiscalité propre [13]
-  Syndicat [13]
-  Commune [88]

0 5 10 km

isère
LE DÉPARTEMENT

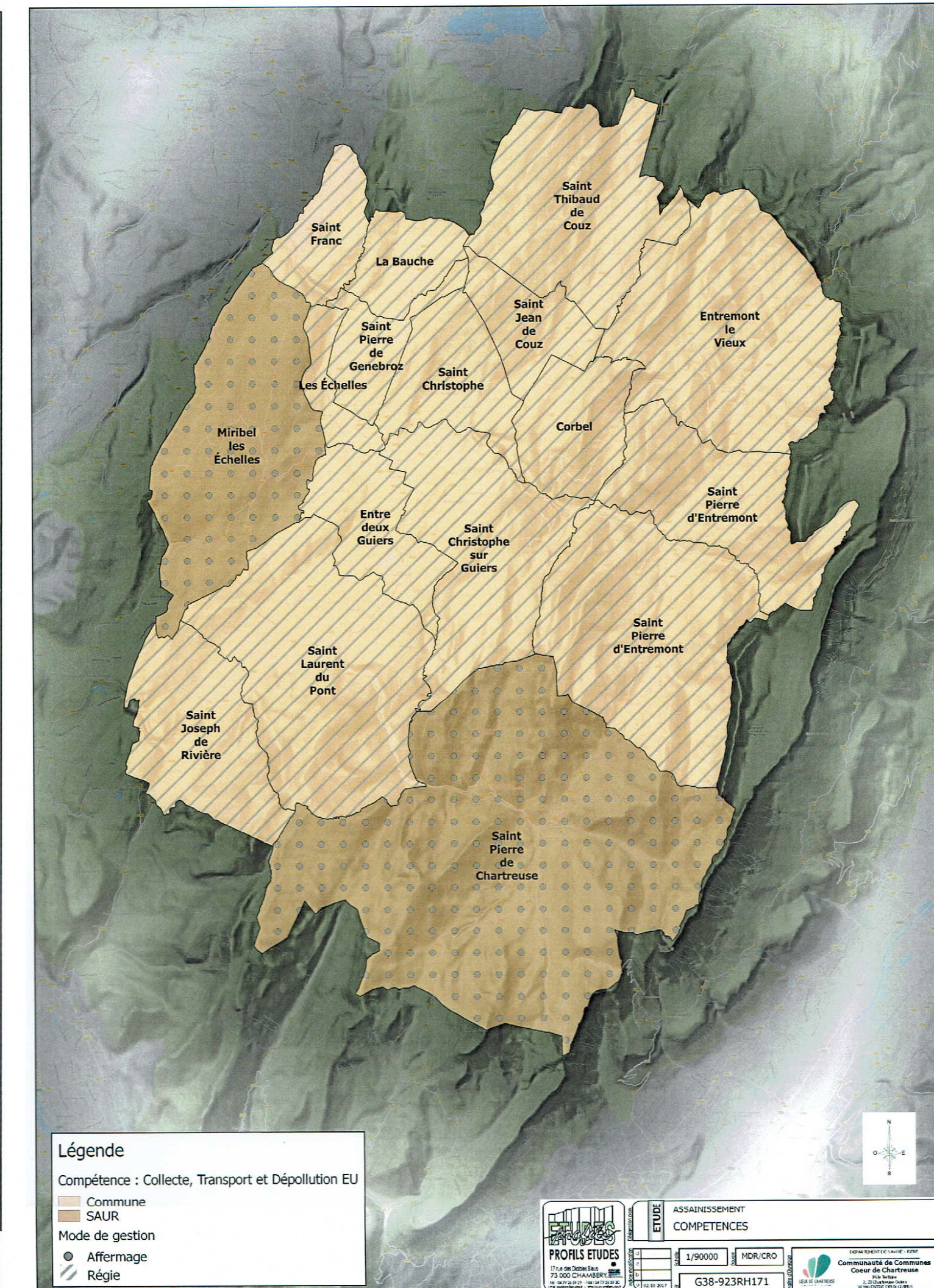
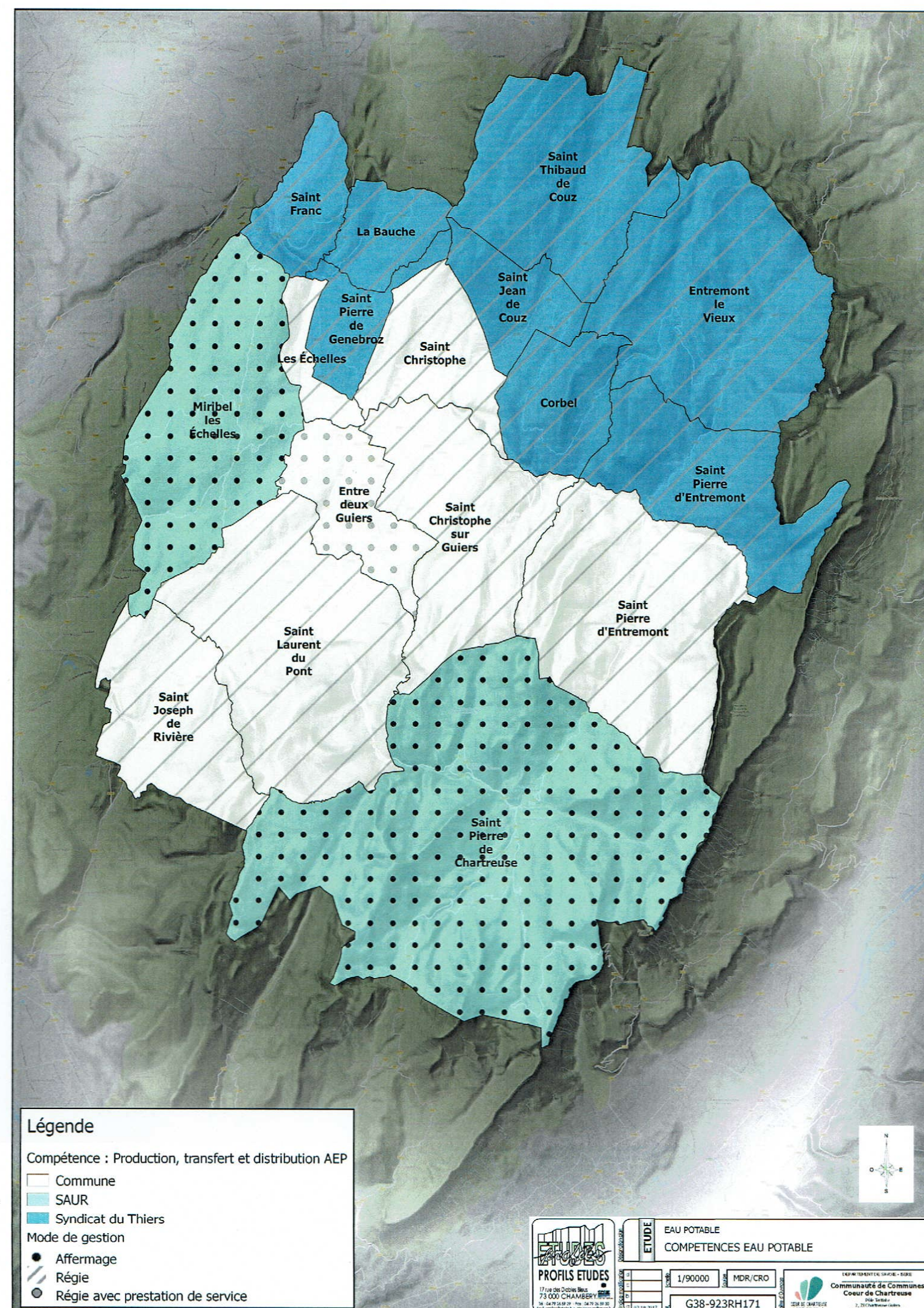
DAM - SET
Janvier 2020
Source SISPEA, CD38
Copie et reproduction interdites



◆ Rencontre le 2 février dernier, la Communauté

- ◆ n'a pas encore pris de décision sur le calendrier d'exercice des compétences avant 2026
- ◆ n'envisage pas pour le moment une exploitation en régie directe
- ◆ s'orienterait plutôt vers une gestion syndicale avec les structures déjà en place

◆ Pour rappel, la Communauté porte la réalisation des schémas directeurs eau potable et assainissement à l'échelle communautaire

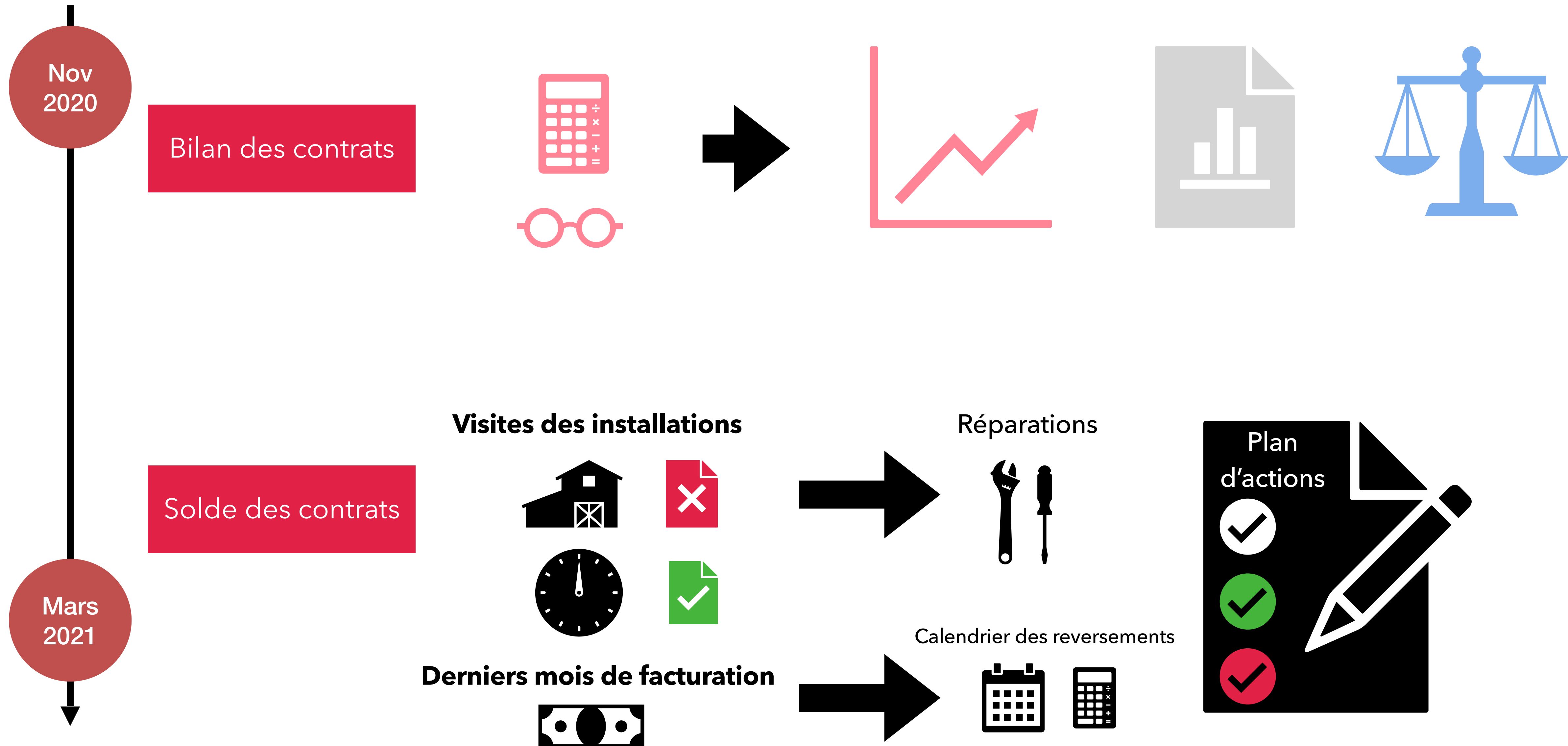


Présentation de la mission AMO

Les objectifs de la mission

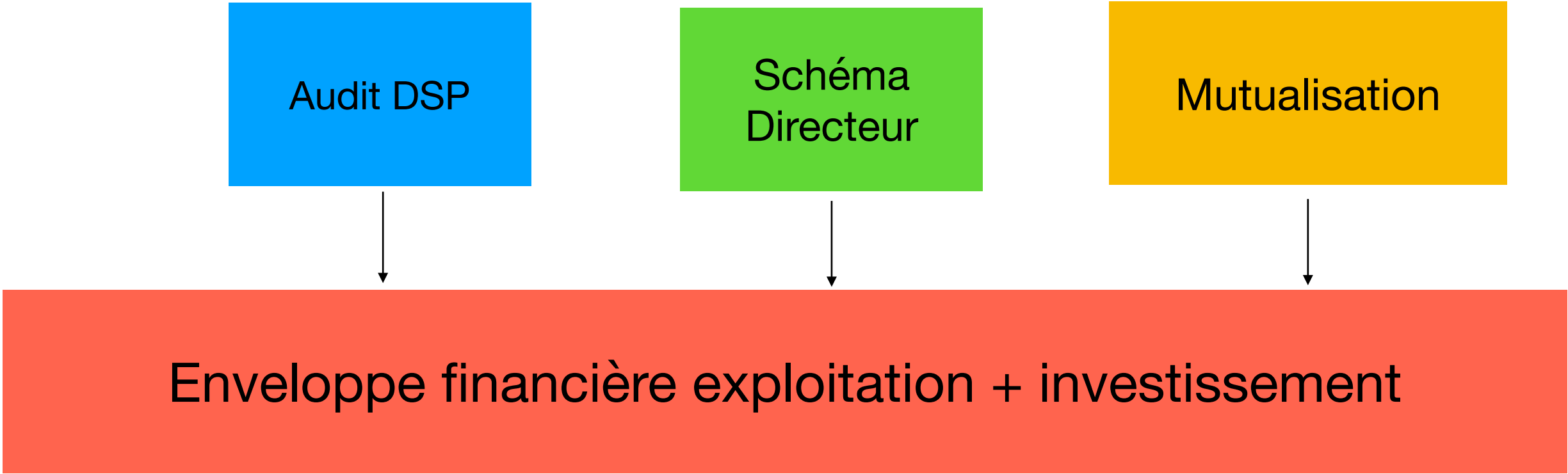
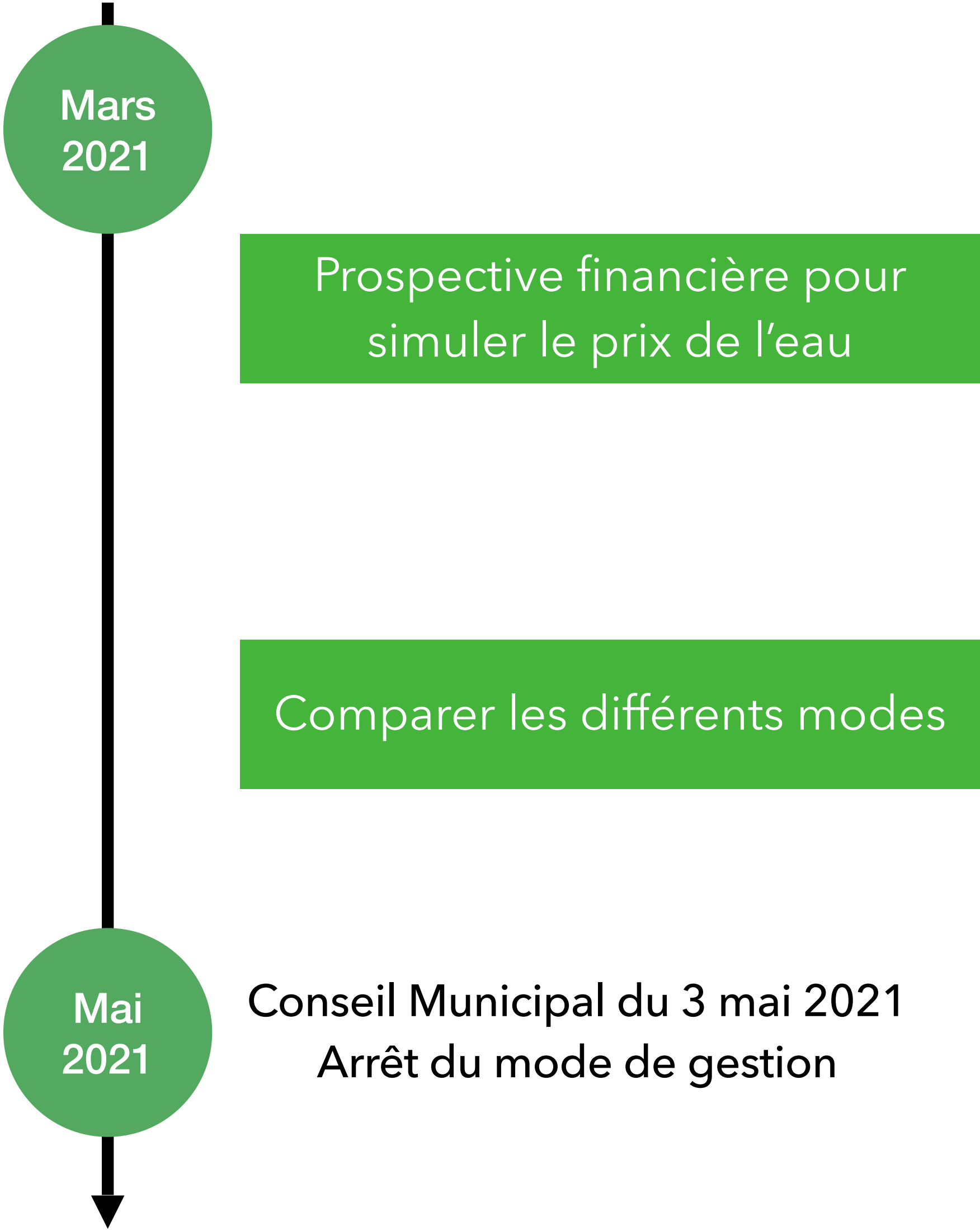


Phase 1 - Bilan des contrats actuels





Phase 2 - Analyse des modes de gestion envisageable

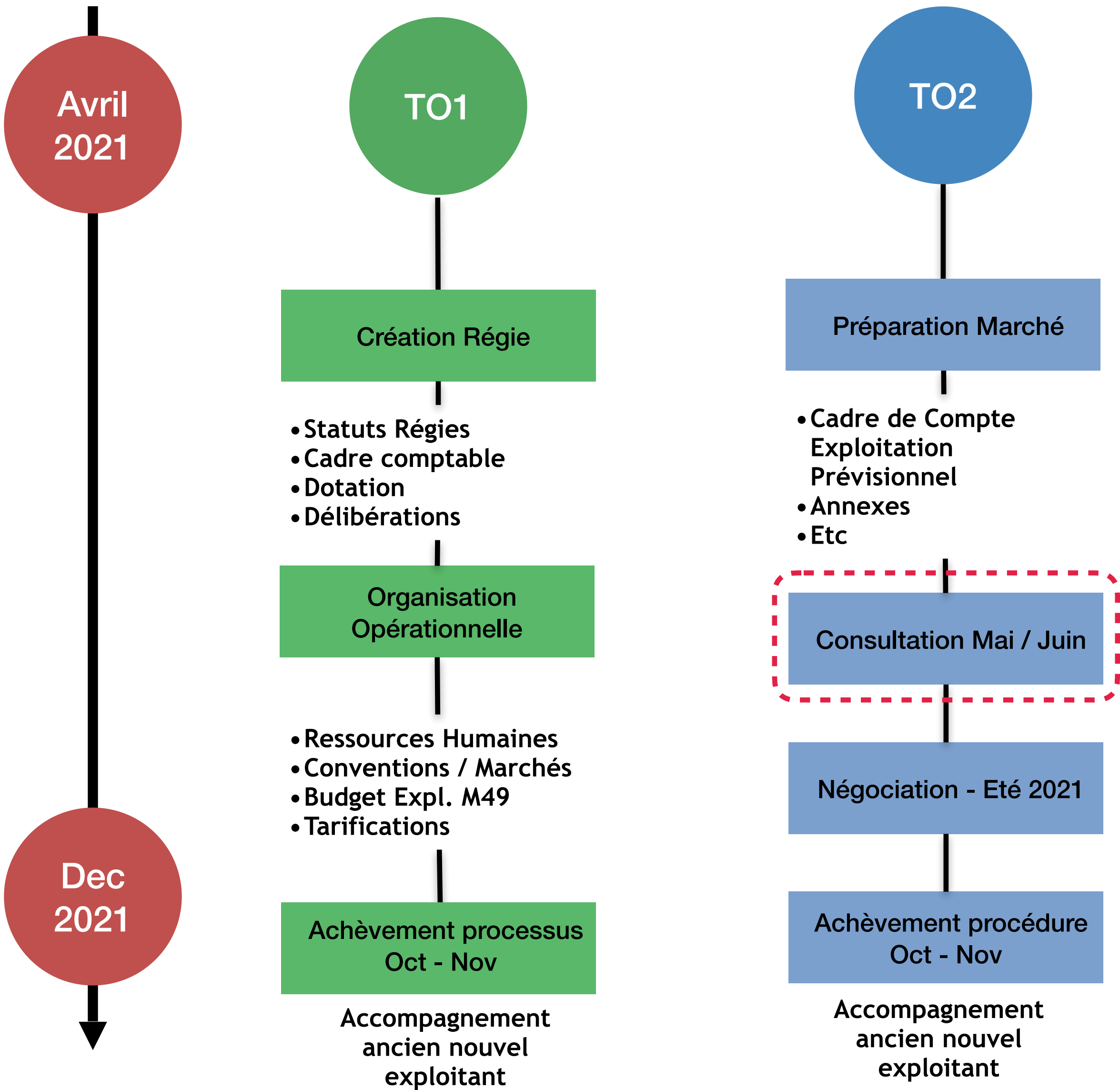


	Affermage	Concession	Marché	Régie
Coût	475 k€	525 k€	450 k€	500 k€
Mutualisation	★ ★ ★ ★ ★	★ ★ ★ ★ ★	★ ★ ★ . .	★ ★ ★ . .
Maîtrise	★ ★ ★ . .	★ ★ . . .	★ ★ ★ ★ .	★ ★ ★ ★ ★
Risques	★ ★ ★ ★ .	★ ★ ★ ★ .	★ ★ ★ . .	★ ★ . . .
Qualité	★ ★ ★ ★ .	★ ★ ★ ★ .	★ ★ ★ . .	★ ★ ★ . .
Complexité	★ ★ ★ . .	★ ★ ★ ★ .	★ ★ ★ . .	★ ★ ★ ★ .
Personnel	★	★	★ ★ . . .	★ ★ ★ ★ .
Note globale	20	19	18	21

Les objectifs de la mission de l'AMO



Tranches optionnelles



SOMMAIRE

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PARTICULIÈRES	
MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATION DE SERVICES	
Lot n°1	
Exploitation du service eau potable de la commune	

Contexte et présentation de la collectivité

Dispositions générales

Article 1. Objet du marché

Article 2. Durée

Article 3. Pièces constitutives

Article 4. Remise des installations

Article 5. Utilisation des voies publiques et privées

Article 6. Répartition des charges du service

Article 7. Responsabilité

Article 8. Engagement en cours

Article 9. Cession et sous-traitance

Article 10. Personnel

Article 11. Régime du personnel

Article 12. Obligations de reprise du personnel

Article 13. Inventaire des installations

Article 14. Conditions de mise au point de l'inventaire

Article 15. Mise à jour

Article 16. Documents et données relatifs au service

Article 17. Plans et documents relatifs aux biens

Article 18. Système d'information géographique (SIG)

Article 19. Documents d'exploitation et de maintenance

Article 20. Données du service

Article 21. Service aux usagers

Article 22. Organisation générale

Article 23. Demande et contrat d'abonnement

Article 24. Interventions chez les usagers

Article 25. Instruction des autorisations d'urbanisme

Article 26. Délais de fourniture de l'eau

Article 27. Réclamations

Article 28. Principes généraux

Article 29. Adhésion

Article 30. Application du Code de la Santé Publique

Article 31. Installation de production de l'eau et de stockage

Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP) - 2019

Le candidat doit détailler la décomposition des charges dans le tableau suivant :

PRESTATIONS	PRODUCTION / STOCKAGE				RÉSEAUX				GESTION USAGERS			FRAIS GÉNÉRAUX	BILAN sans option	Option 1	Compteurs Option 2	BILAN avec option
	Surveillance	Traitement / Energie	Entretien / Renouvellement	Autres	Surveillance / Recherches fuites	Réparations	Branch.	Autres	Réglée Facturation	Abonnement Interventions	Compteurs (A)					
Personnel (1)	50 000 €		7 500 €		3 000 €	2 000 €			5 000 €	5 000 €	3 500 €	11 000 €	87 000 €	2 500 €		89 500 €
Energie électrique - 75 000 kWh/an (2)		9 800 €											9 800 €			9 800 €
Produits de traitement (3)		1 500 €											1 500 €			1 500 €
Analyses (4)	9 000 €												9 000 €			9 000 €
Sous-traitance, matières et fournitures (5)				15 000 €				15 000 €					30 000 €		11 520 €	41 520 €
Impôts et taxes (6)												2 000 €	2 000 €			2 000 €
Autres dépenses exploitation																
Télécom (7)	6 000 €												6 000 €			6 000 €
Véhicules (8)	3 000 €					2 000 €					1 000 €		6 000 €	1 500 €		7 500 €
Informatique (9)	500 €		500 €		500 €				500 €		115 €		2 115 €	1 000 €		3 115 €
Assurance (10)				500 €				500 €					1 000 €			1 000 €
Locaux (11)												5 000 €	5 000 €			5 000 €
Autres (12)													0 €			0 €
Garantie Renouvellement (13)			10 000 €			5 000 €							15 000 €			15 000 €
Contribution Services Centraux (14)												10 000 €	10 000 €			10 000 €
BILAN DES CHARGES - REMUNERATION (R)													184 415 €			
Option 1 : Plan d'Actions (15)														5 000 €		5 000 €
Option 2 : Compteurs - Fourniture (16)															11 520 €	11 520 €
BILAN DES CHARGES - REMUNERATION (R)																200 935 €

Les différents champs se calculent automatiquement après renseignement du tableau ci-dessous

Décomposition Rémunération (R) sans options

Rémunération forfaitaire Rf :

- F _{exploitation} =	153 500 € HT/an	(1)+(4)+(5)+(6)+(7)+(8)+(9)+(10)+(11)+(12)+(14) - (A)
- Garantie Renouvellement (GR) =	15 000 € HT/an	(13)

Rémunération proportionnelle Rp :

- C _{cons} =	11 300 € HT/an	(2)+(3)
- P _{compteur} (pose) =	4 615 € HT/an	(A)

Décomposition Rémunération (R) avec options

Rémunération forfaitaire Rf :

- F _{exploitation} =	153 500 € HT/an
- Garantie Renouvellement (GR) =	15 000 € HT/an

Rémunération proportionnelle Rp :

- C _{cons} =	11 300 € HT/an
- P _{compteur} (fourniture) =	16 135 € HT/an
- Plan Action (PA) =	5 000 € HT/an

(A) + (16)
(15)

Bilan du contrat Eau Potable

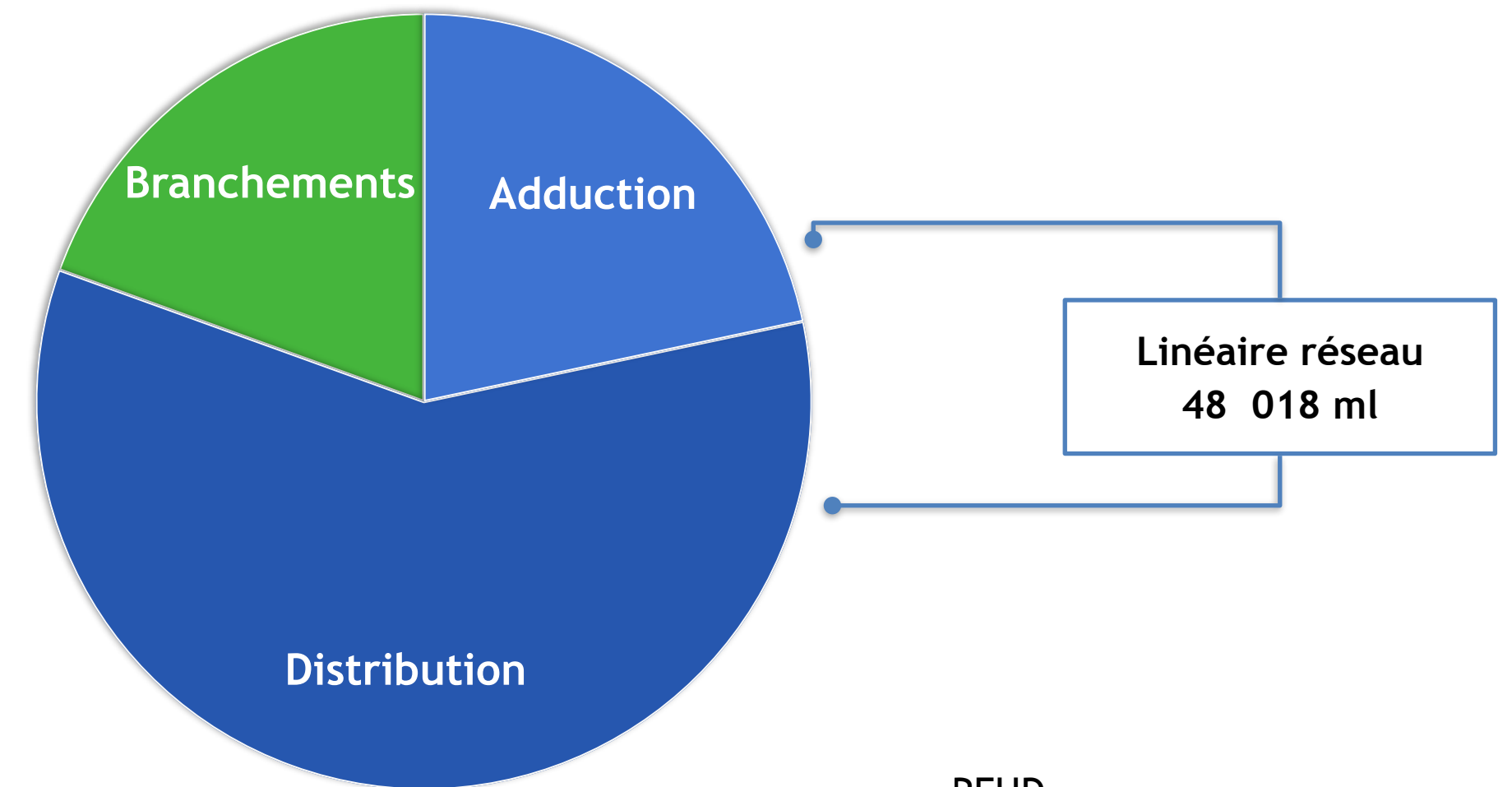
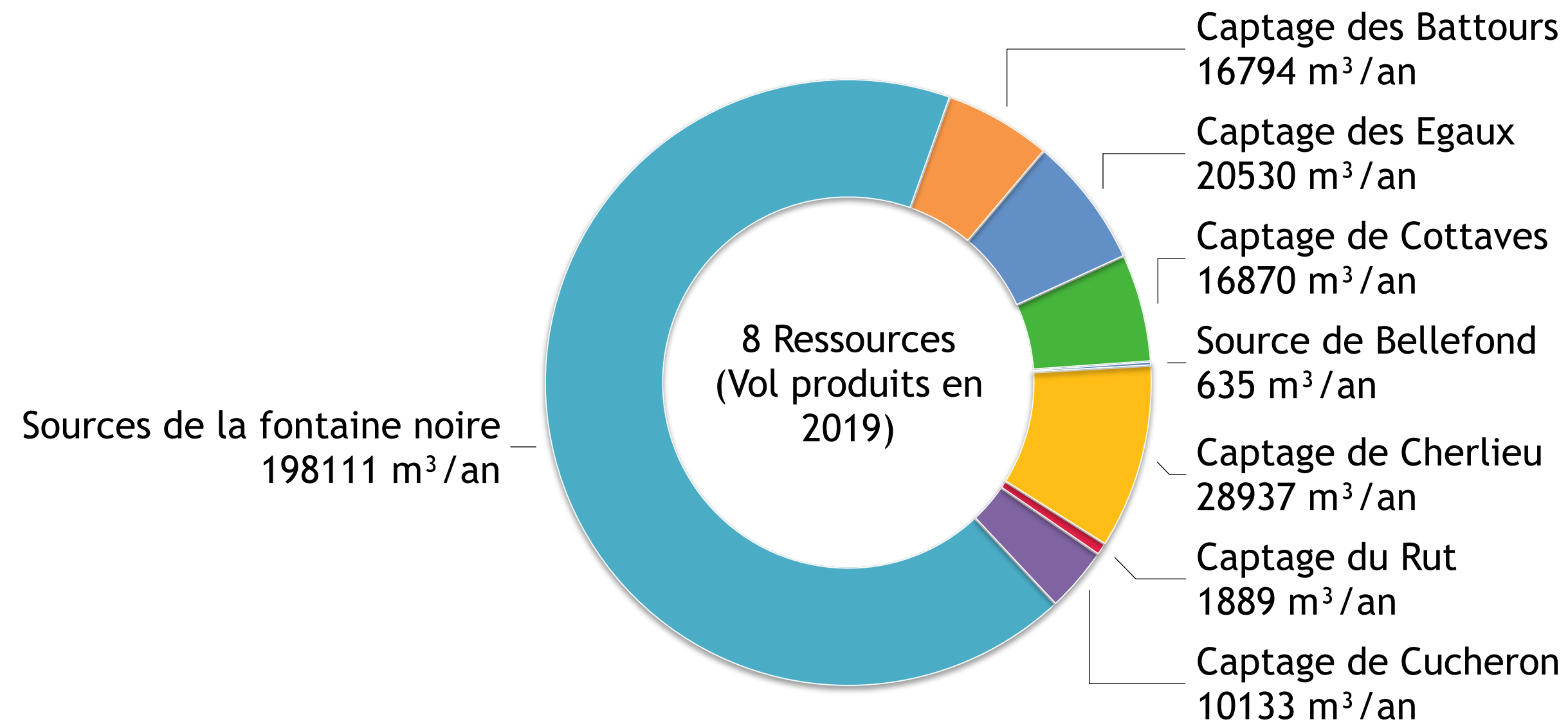
Contrat Potable - les points importants



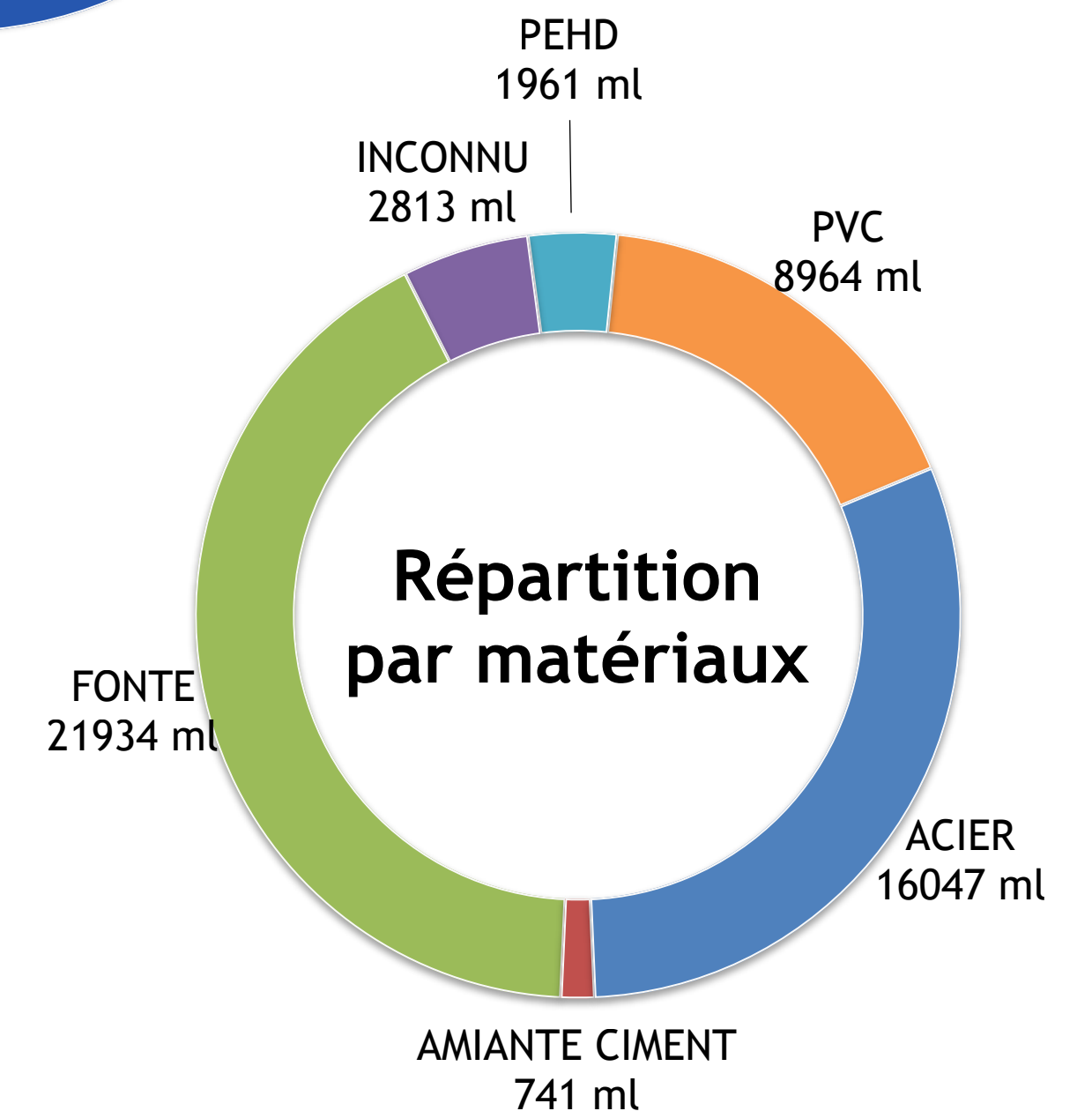
Durée du contrat 10 ans - fin 31/12/2021

Exploiter	Améliorer le service	Gérer les abonnés	Renouveler les compteurs	Renouveler certains équipements	Tenir à jour
Continuité du service 7j/7 et 24h/24	Rendement du réseau à 65 % en 2015	2 factures par an - Mars - Septembre	Tous les 15 ans pour les compteurs des abonnés	Plan de renouvellement pour les équipements électromécaniques	Inventaire patrimonial des ouvrages
Entretenir, réparer le patrimoine selon le périmètre défini	Modélisation réseau avant le 31/12/2012	Relève des compteurs 1 fois par an	Sous 2 ans les compteurs de plus de 15 ans	Programme contractuel avec reversement des sommes non dépensées en fin de contrat	Plans et données sous S.I.G (cartographie)
Réparer les fuites	Installation avant le 30/06/2012 3 débitmètre télérelevés 10 prélocalisateurs de fuites (radiorelevés)	Mettre en service les branchements	Tous les 7 ans pour les compteurs généraux	Garantie = % d'un équipement dont le renouvellement n'est pas prévu	Base Clientèle
			Relève des compteurs généraux tous les mois	Suppression des branchements en plomb avant le 31/12/2015	Bilan d'exploitation

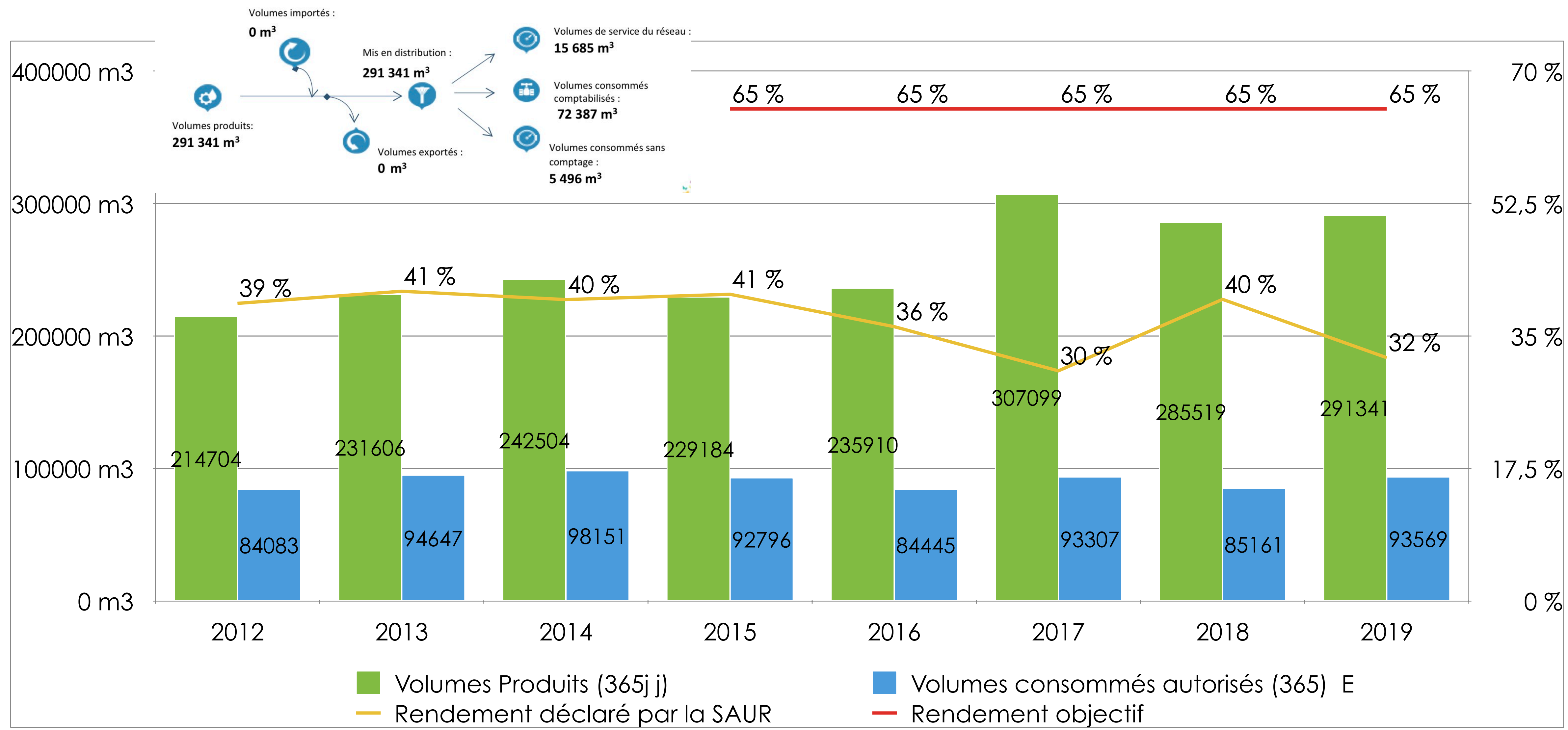




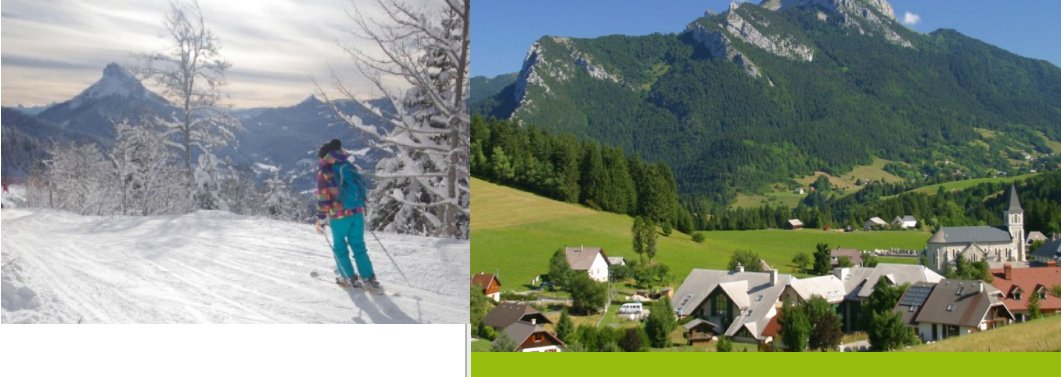
- ◆ 8 unités de production : UV et Chlore
- ◆ 12 réservoirs : 1 852 m³
 - ◆ soit 1,83 m³/abonnés
- ◆ 1 surpresseur
- ◆ Télégestion
- ◆ 1 058 branchements



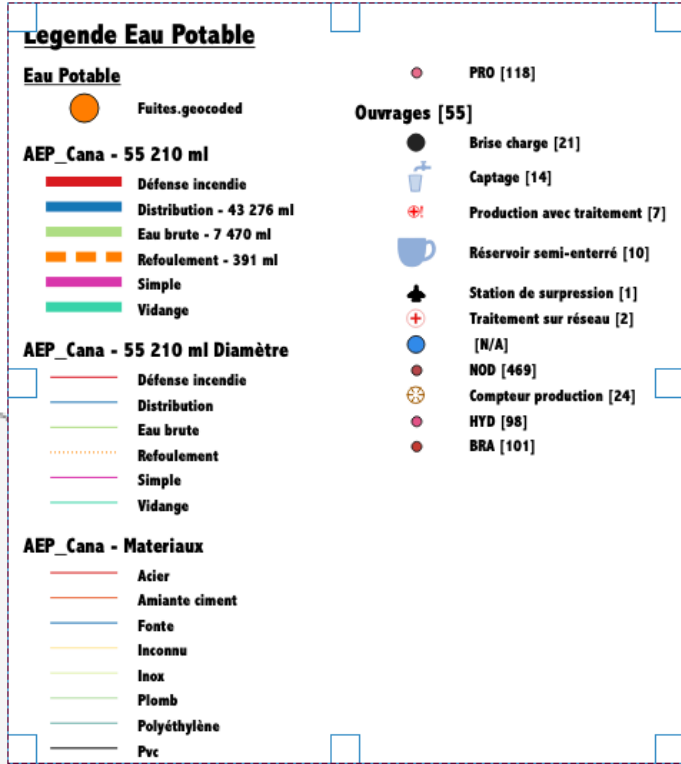
Evolutions des volumes produits/comptabilisés et du rendement



Bilan sur les fuites du réseau



Renouvellement réseau
à prévoir



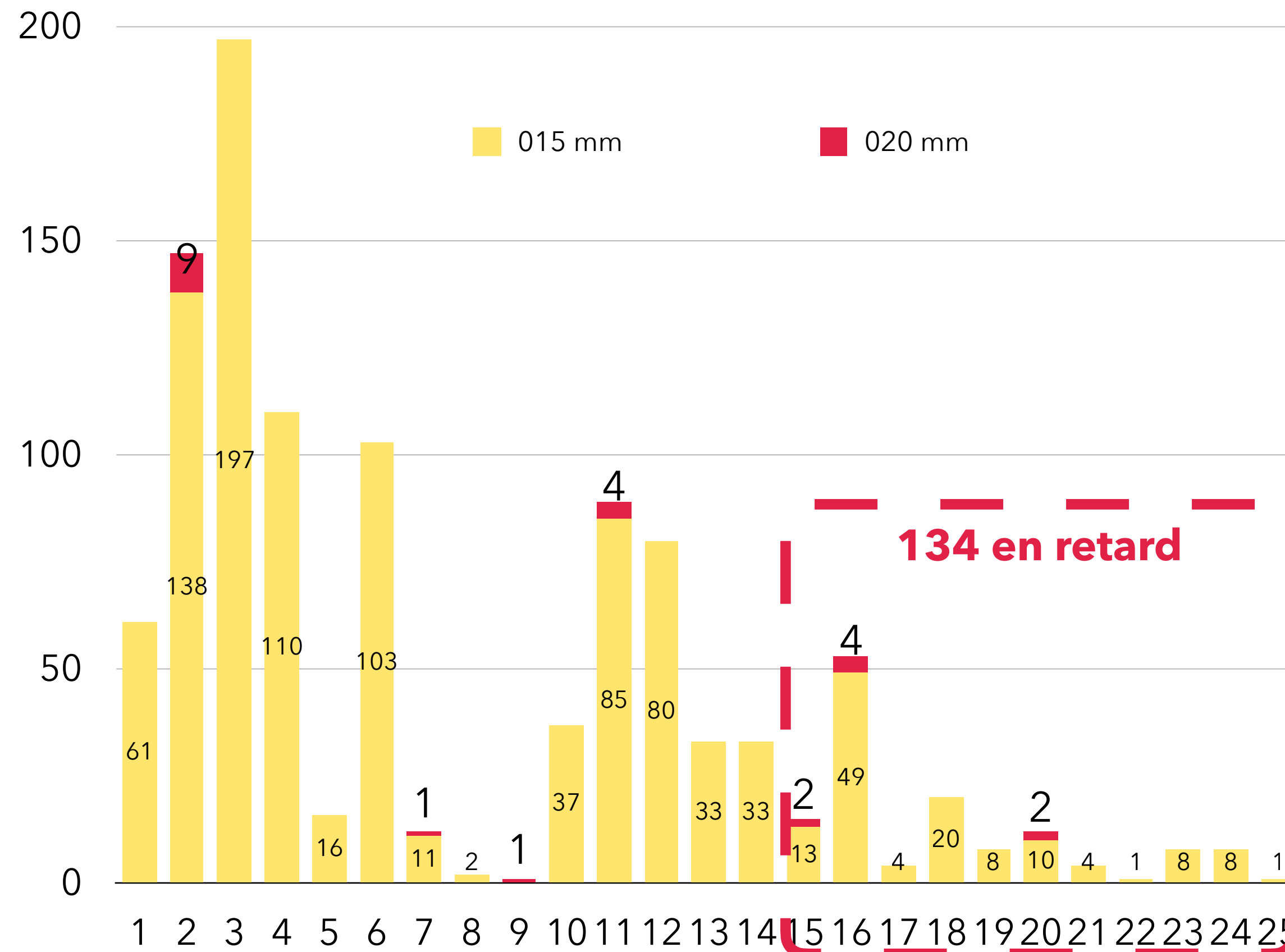
Matériaux	Nombre de fuites	Linéaire réseau	Nb Fuite / Linéaire *1000
Acier	73	16 190	4,5
Fonte	16	21 794	0,7
Amiante ciment	8	741	10,8
PVC	7	8 006	0,9
PVC standard	4		
(vide)	3	814	3,7
Fonte Ductile	3		
PEHD	1	370	2,7
Total général	115		

Renouvellement des compteurs

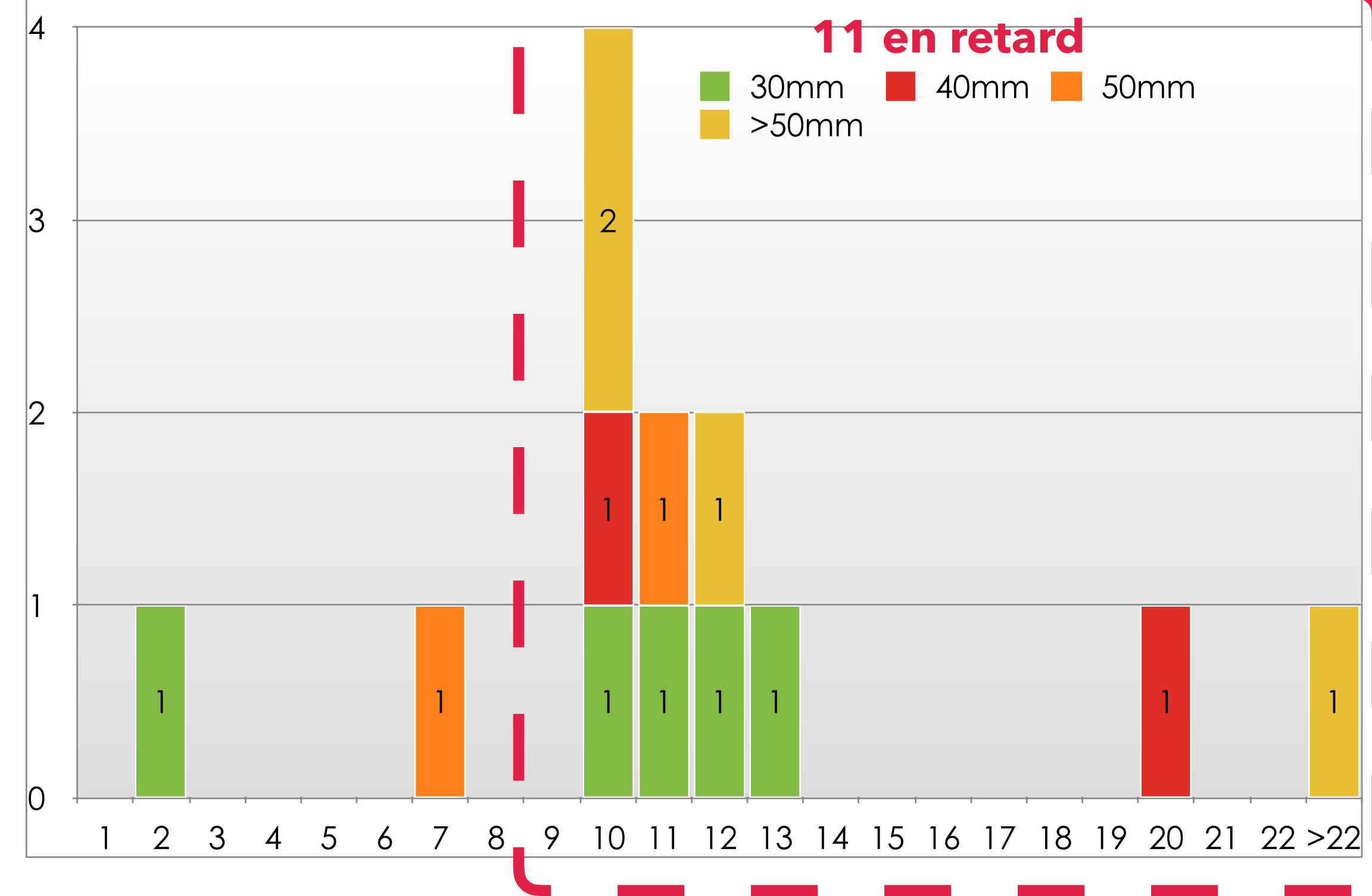


Fixé à 15 ans selon le contrat

Etat du parc au 31 décembre 2020 - 1055 compteurs selon base clientèle



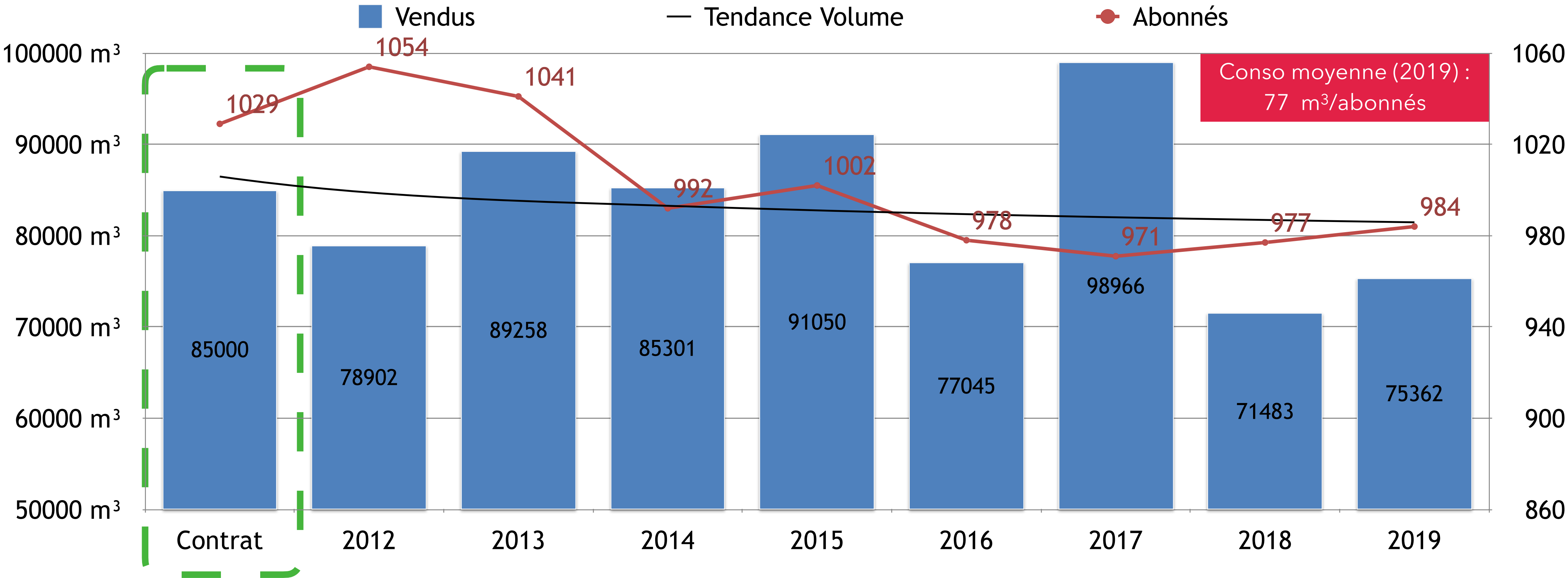
Etat du parc compteurs au 31 décembre 2019 - 13 compteurs selon RAD



♦ En principe, le renouvellement des compteurs dont le diamètre est supérieur à 20 mm s'effectue selon une fréquence de 7 à 8 ans



Données issues des RAD



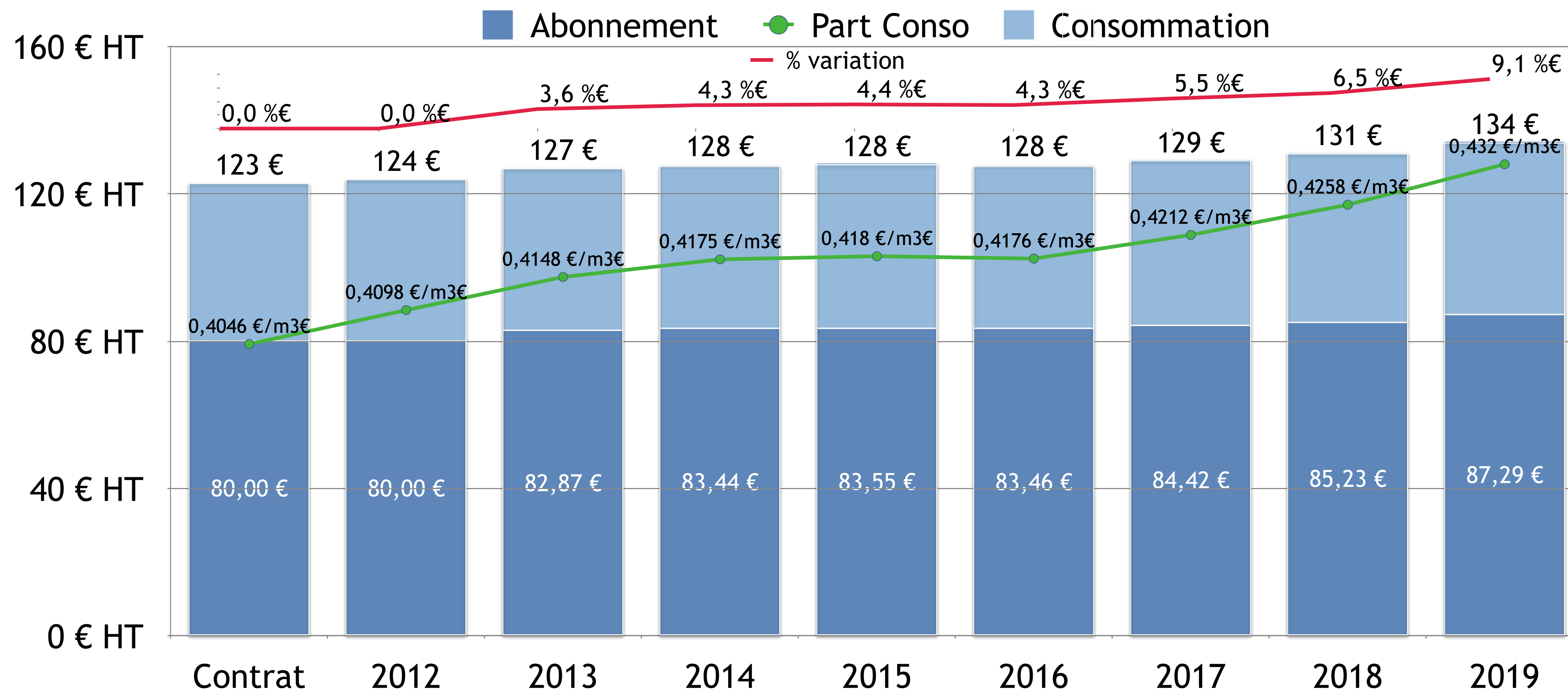
♦ L'équilibre du contrat devait être revu en cas de d'une variation de 20 %, en prenant la moyenne de 3 exercices, du nombre d'abonnés ou des volumes facturés

Evolution de la rémunération du délégataire

Base 120 m³

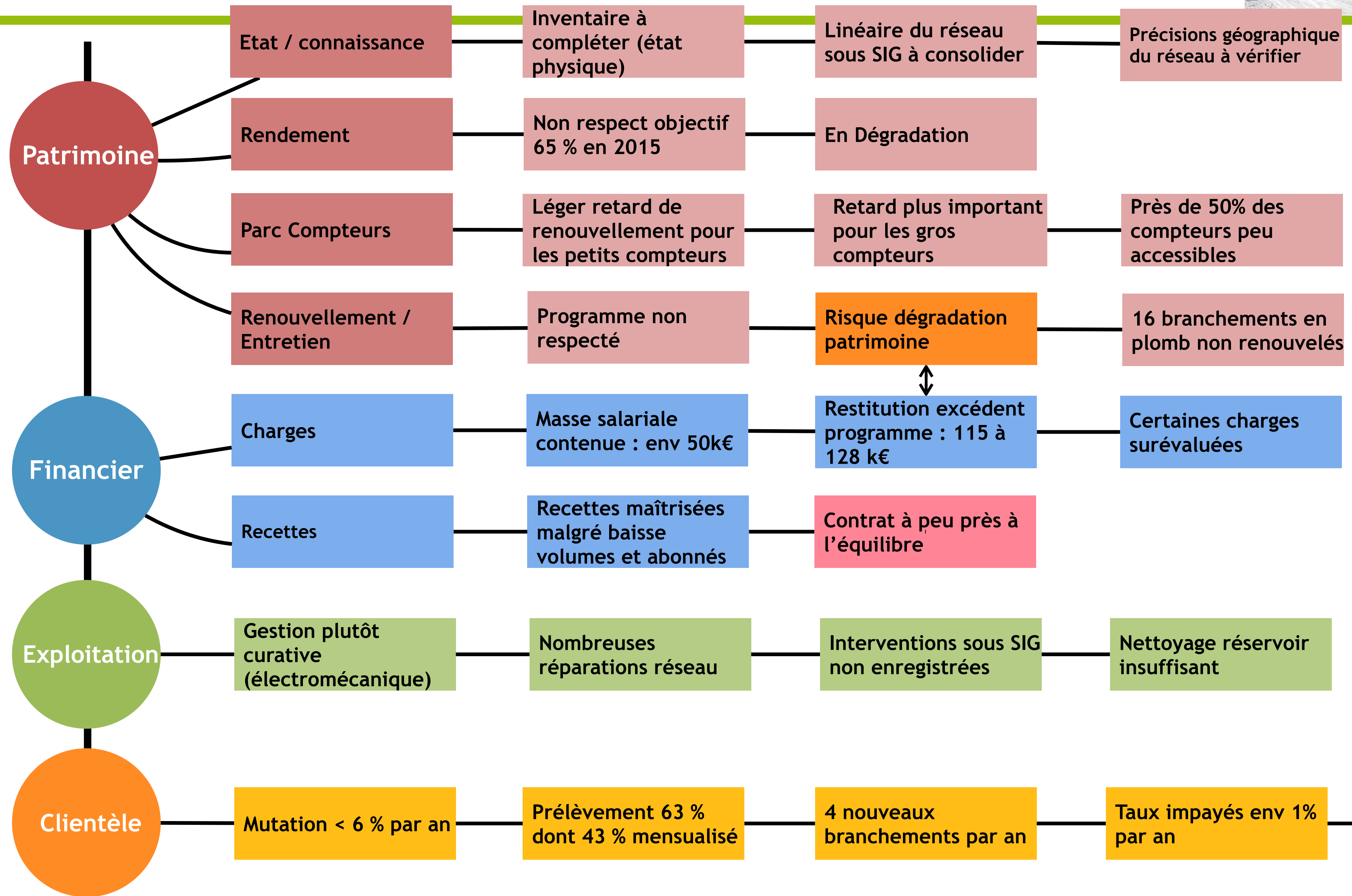


La redevance est décomposée en 5 tranches



- ◆ En application de la formule de révision du contrat, les tarifs ont augmenté de près de 9,1 % depuis le début du contrat
- ◆ Pour autant, elle n'atteint pas le seuil de 20 % fixé au niveau du contrat, et qui aurait impliqué de réviser la tarification

Synthèse Eau Potable

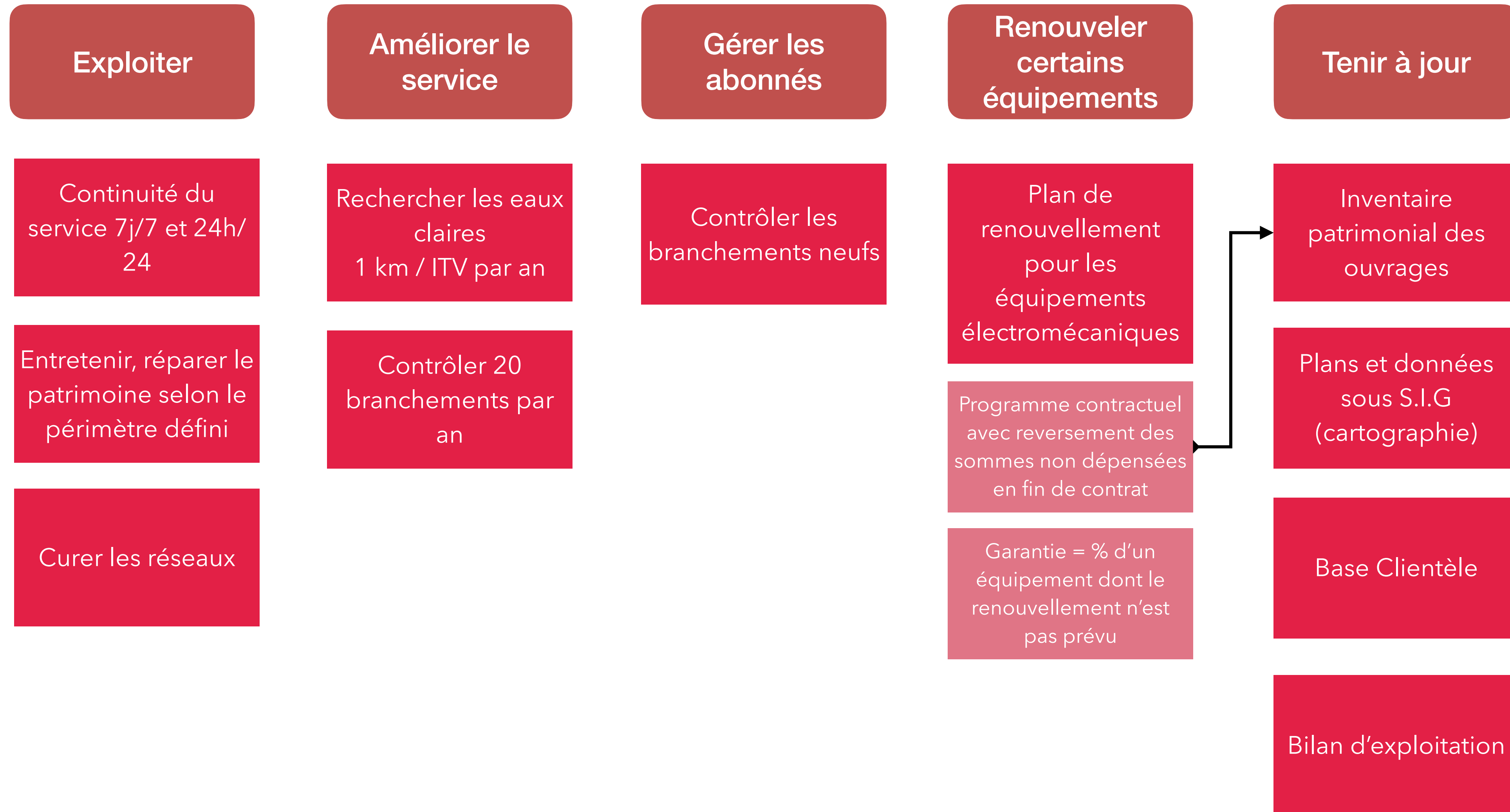


Bilan du contrat Assainissement

Contrat Assainissement - les points importants

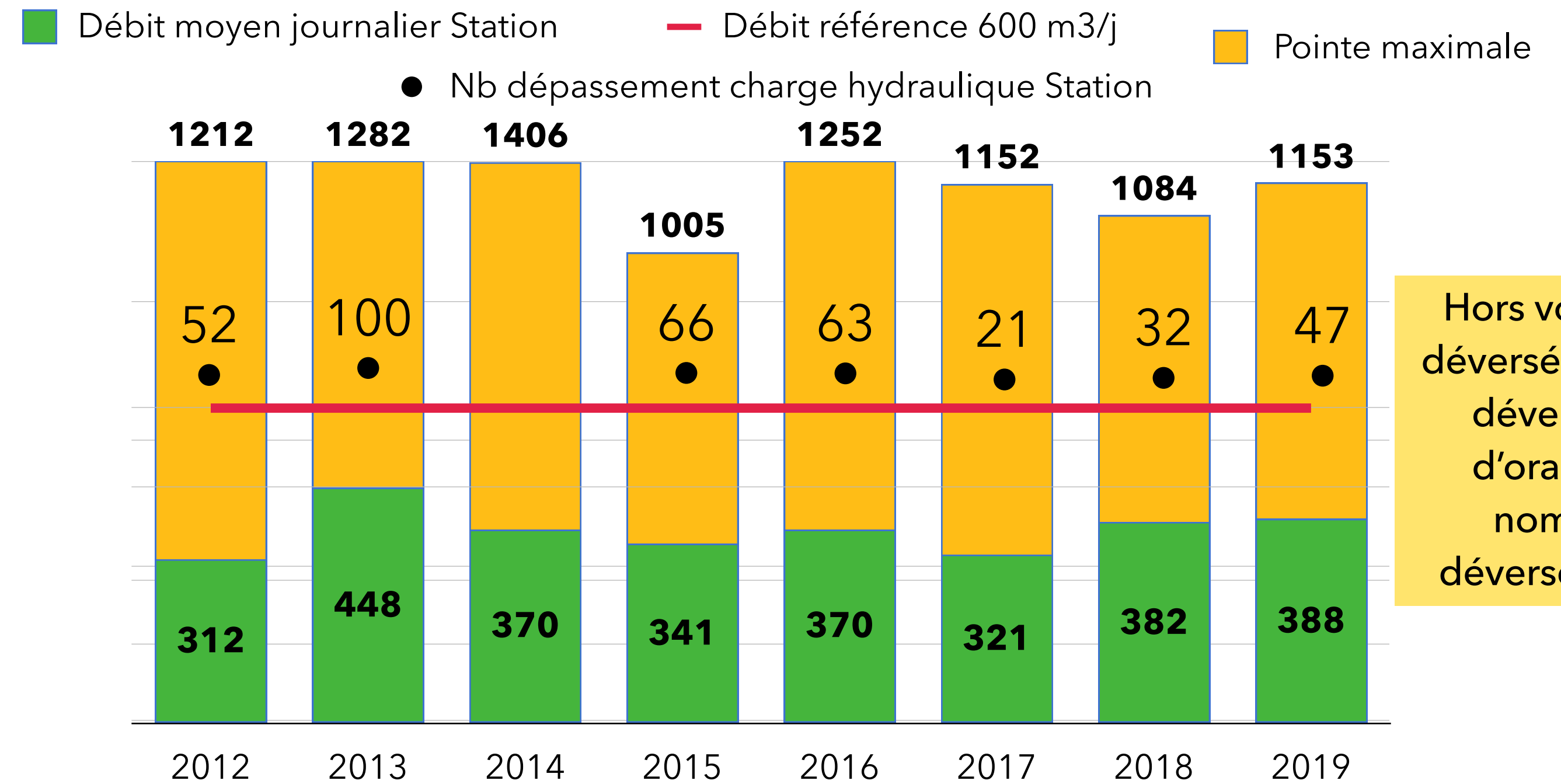
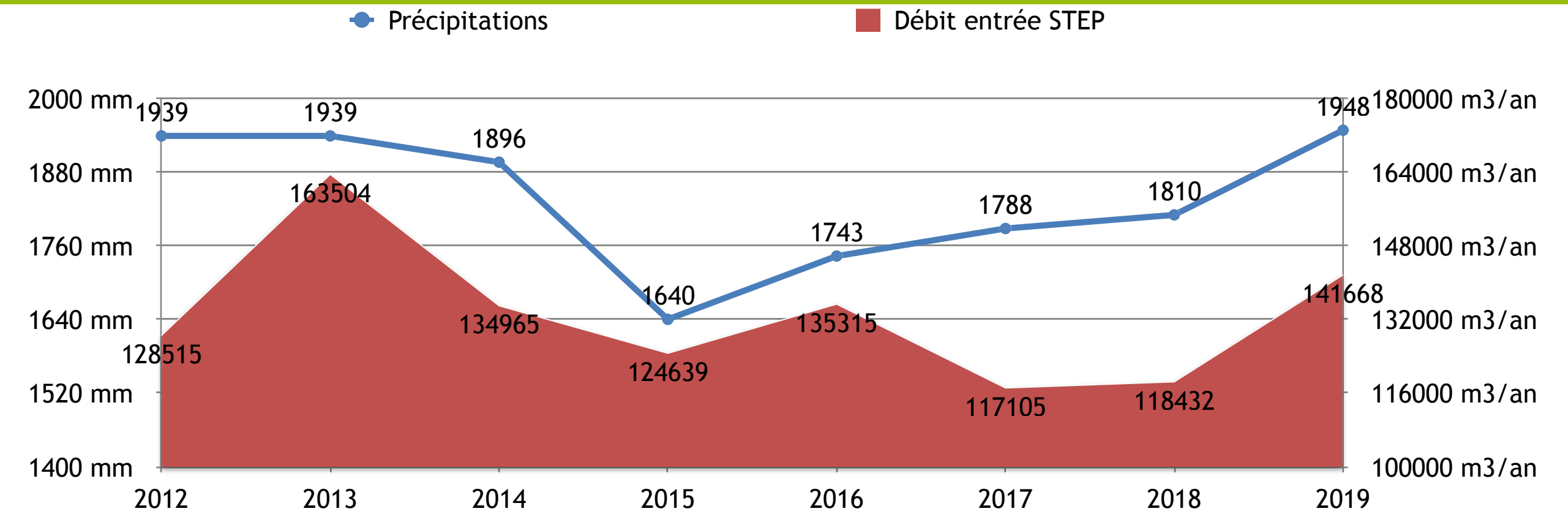
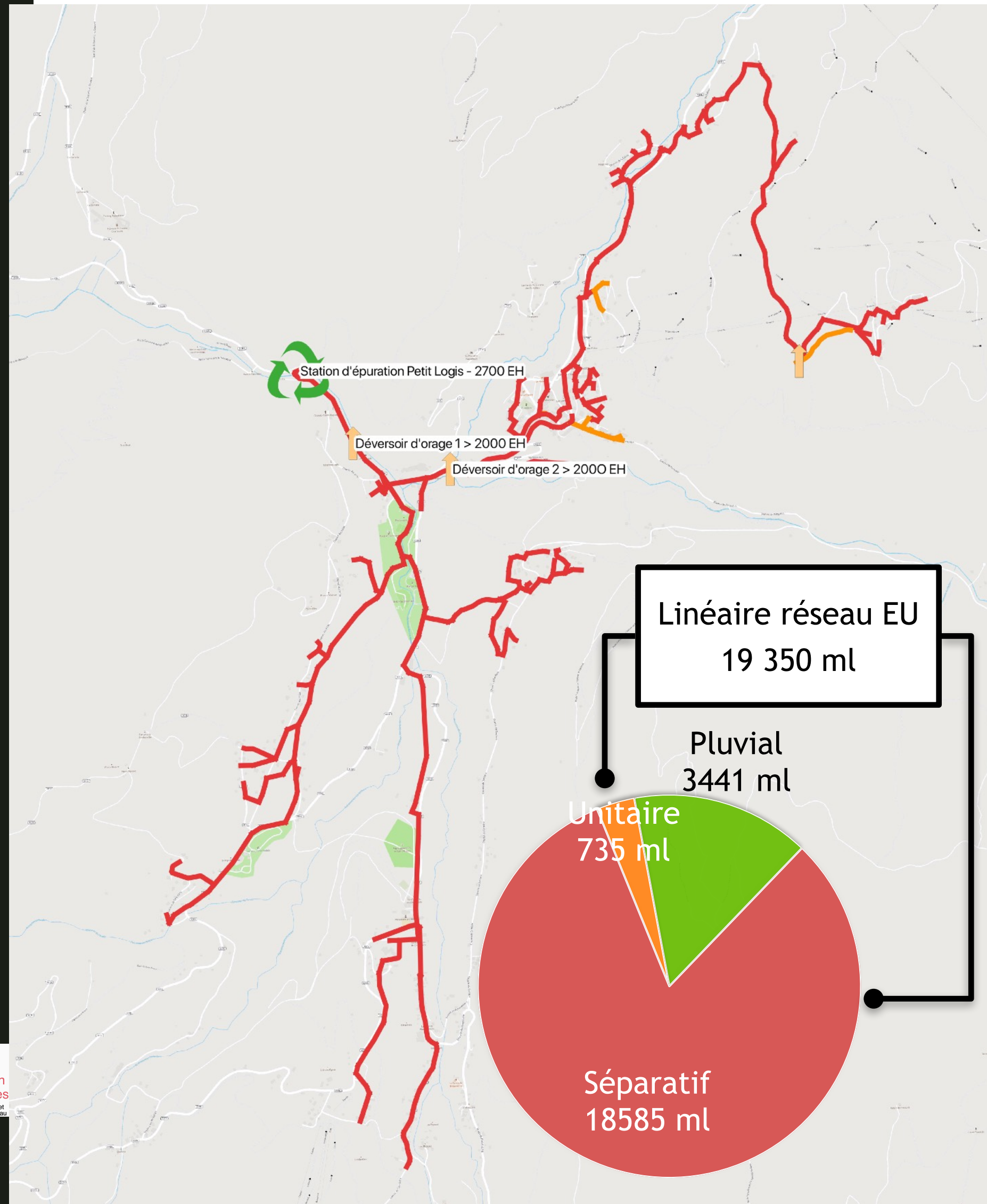


Durée du contrat 10 ans - fin 31/12/2021





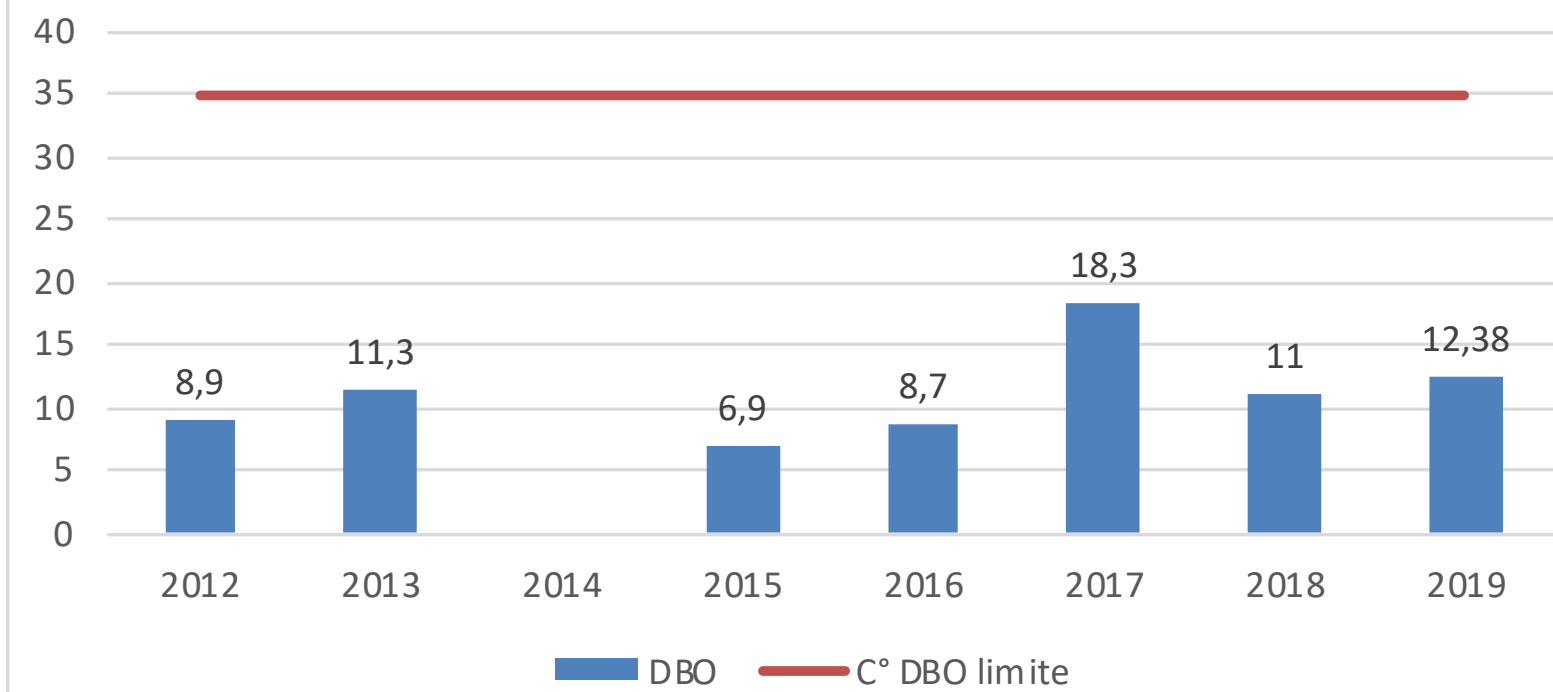
1 STEP - 19 km de réseau de collecte - 2 Déversoirs d'orage



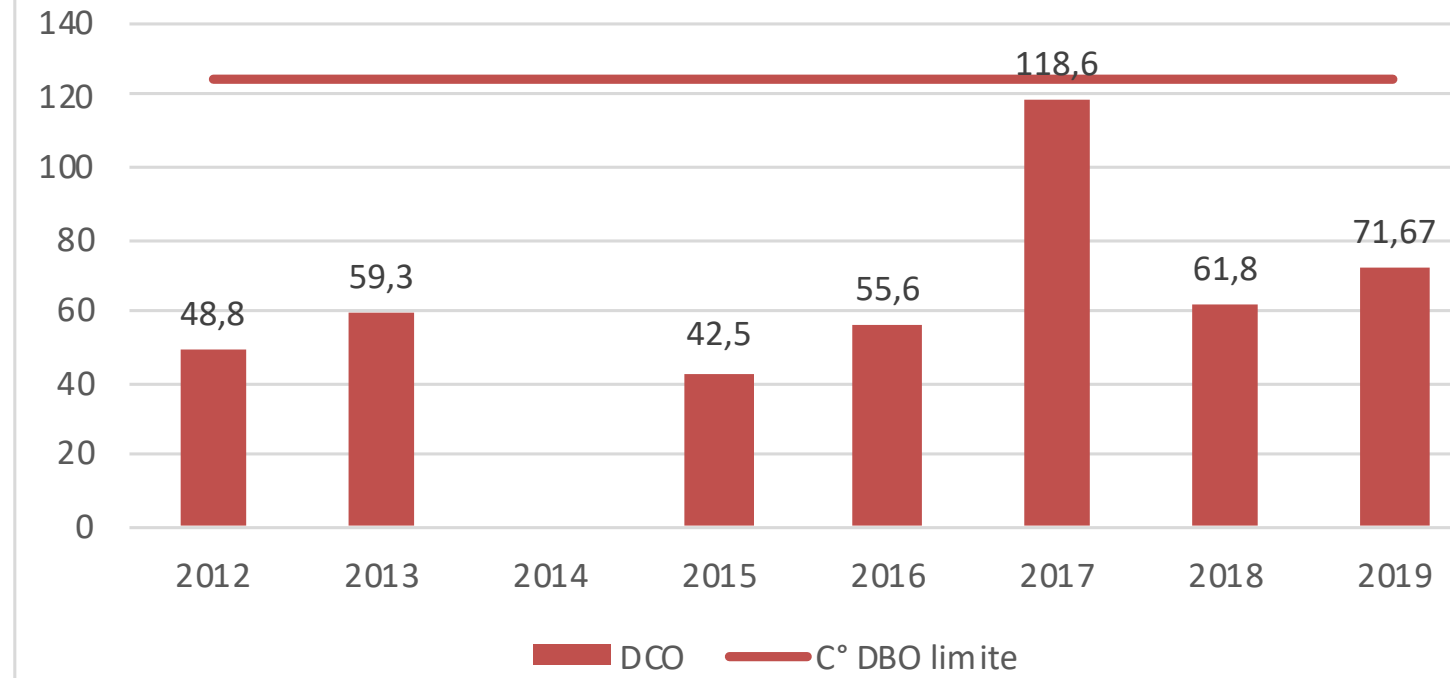
Evolution des performances épuratoires



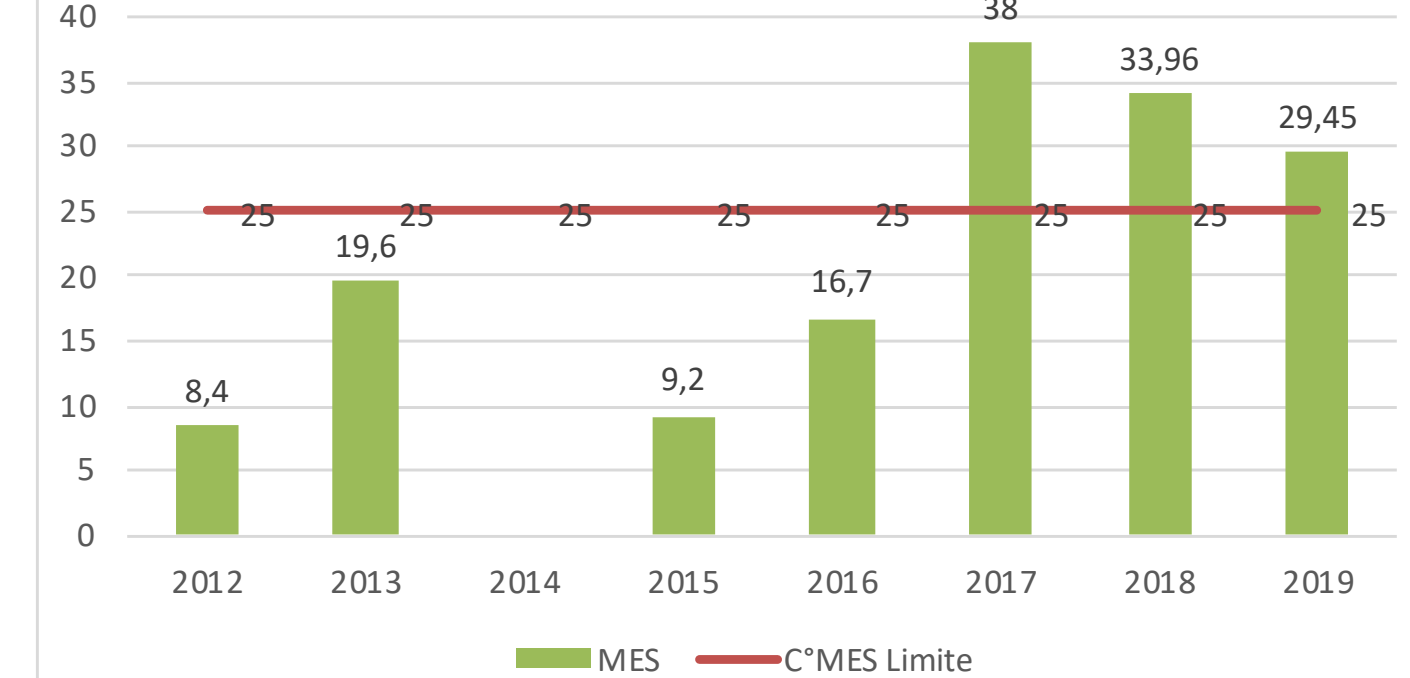
Evolution Concentration DBO5



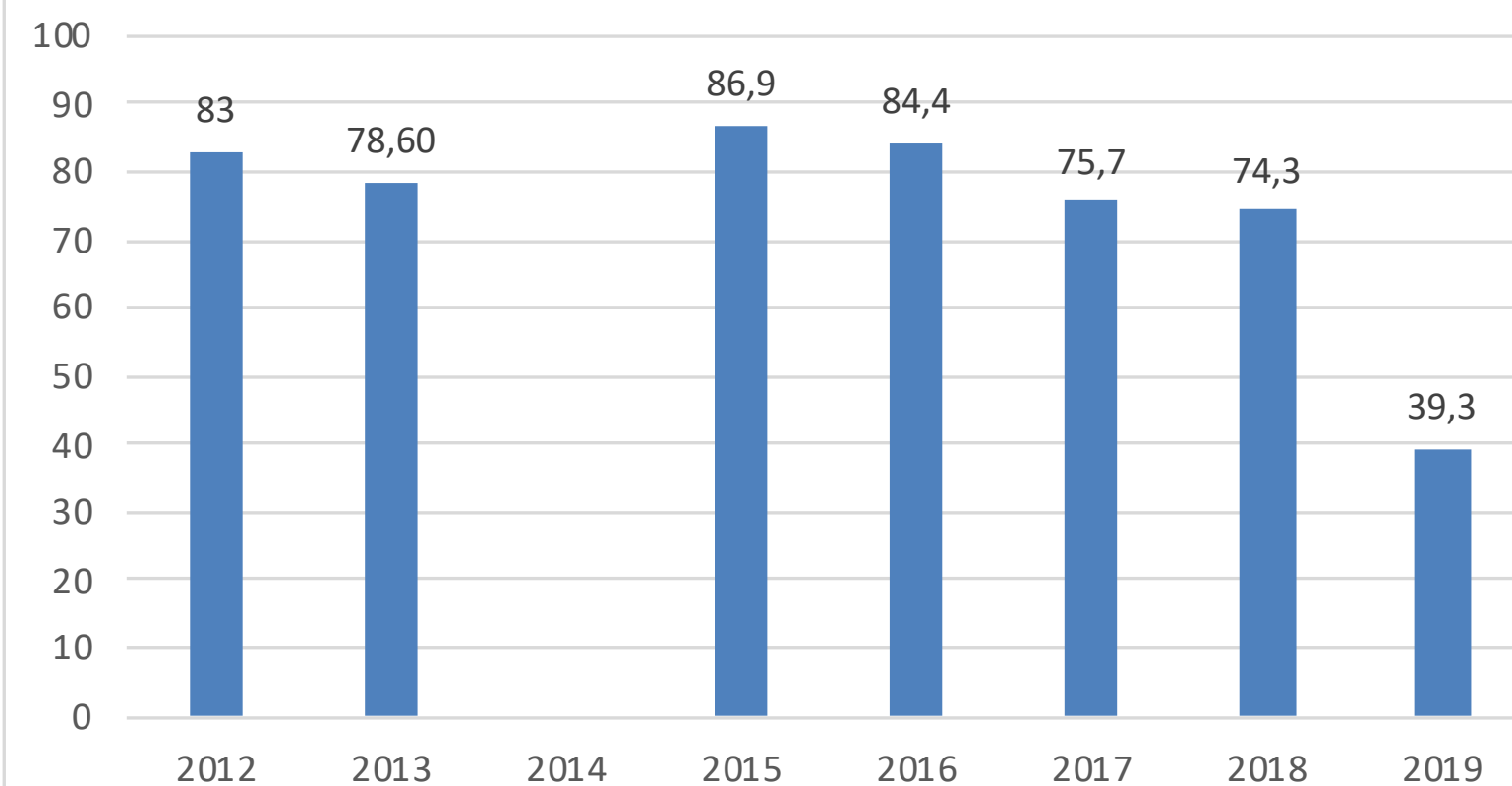
Evolution Concentration DCO



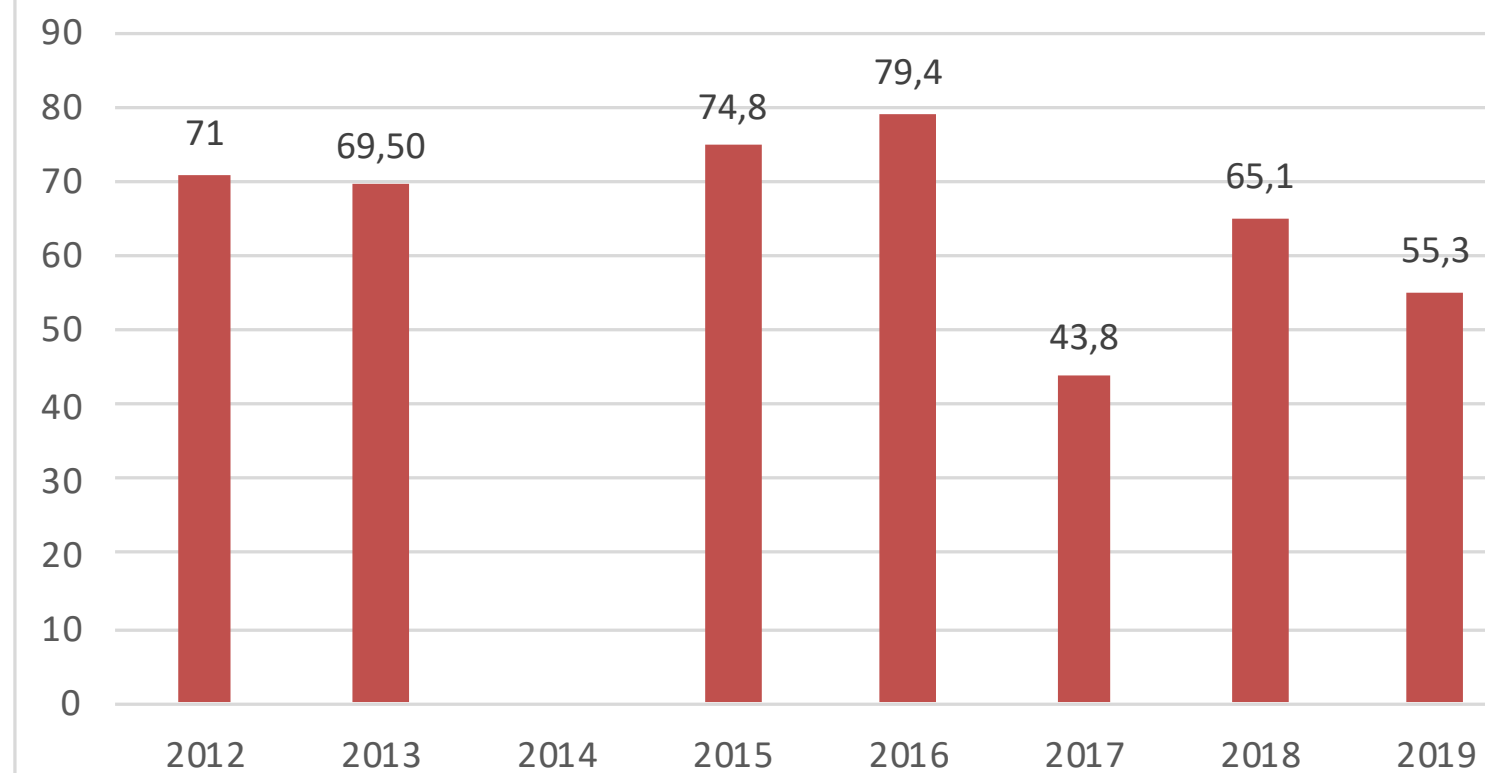
Evolution Concentration MES



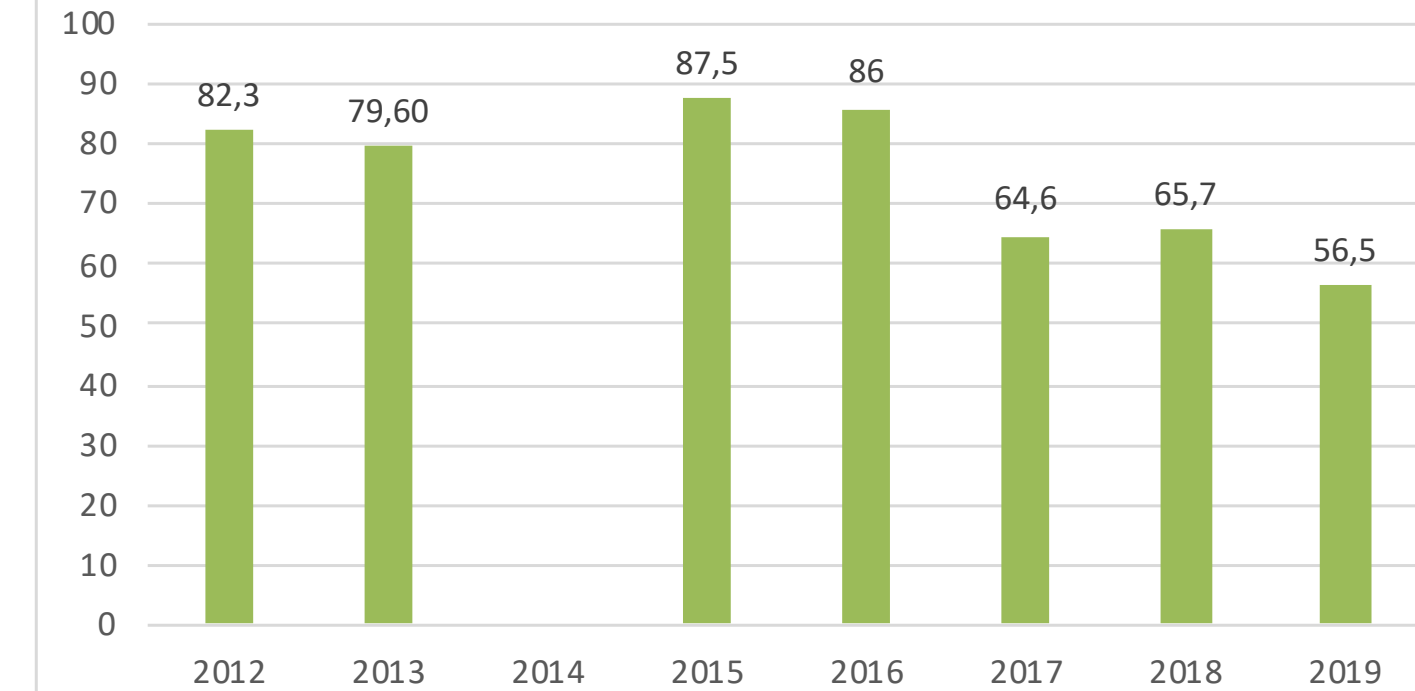
Evolution du rendement DBO en %



Evolution du rendement DCO en %

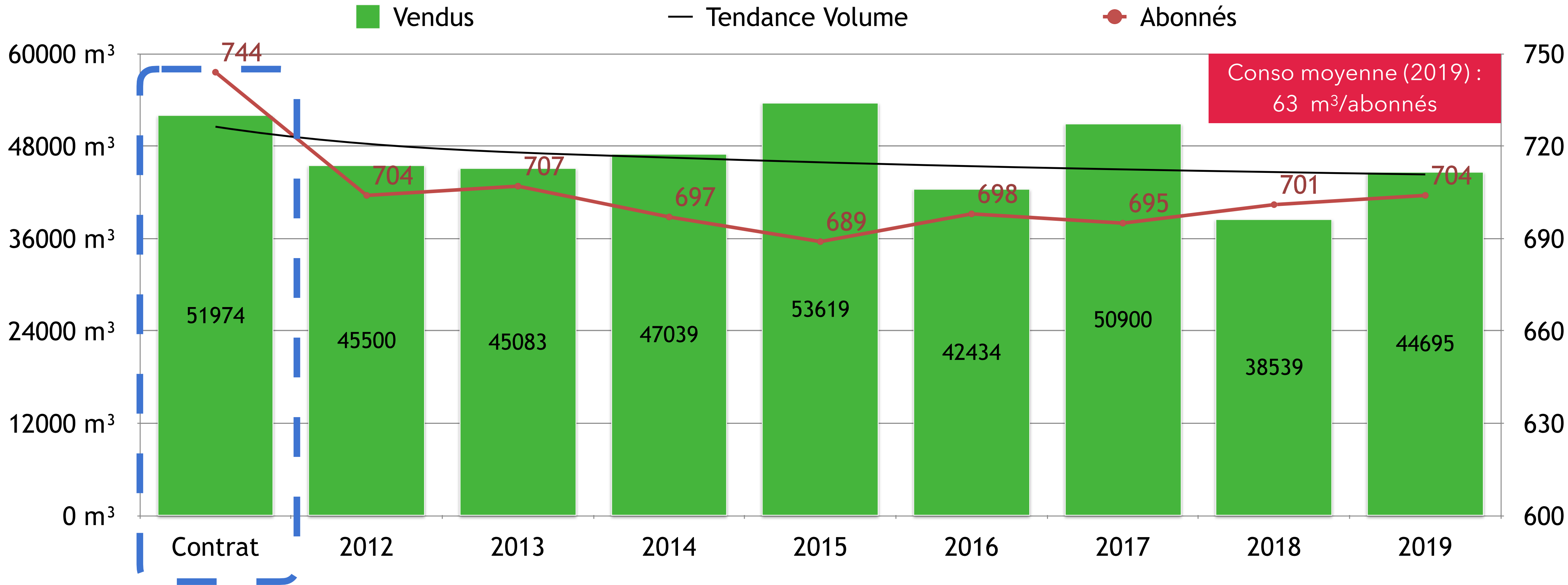


Evolution du rendement MES en %



- ♦ Dans l'ensemble, les performances épuratoires se sont fortement dégradées ces 3 dernières années
- ♦ Cette situation, associée à la surcharge hydraulique, entraîne la mis en demeure administrative présentée au CM du 14/12/20
 - ◆ Dossier Loi sur l'Eau qui prévoit également la mise en place d'équipements de mesure au niveau des déversoirs d'orage et de la station

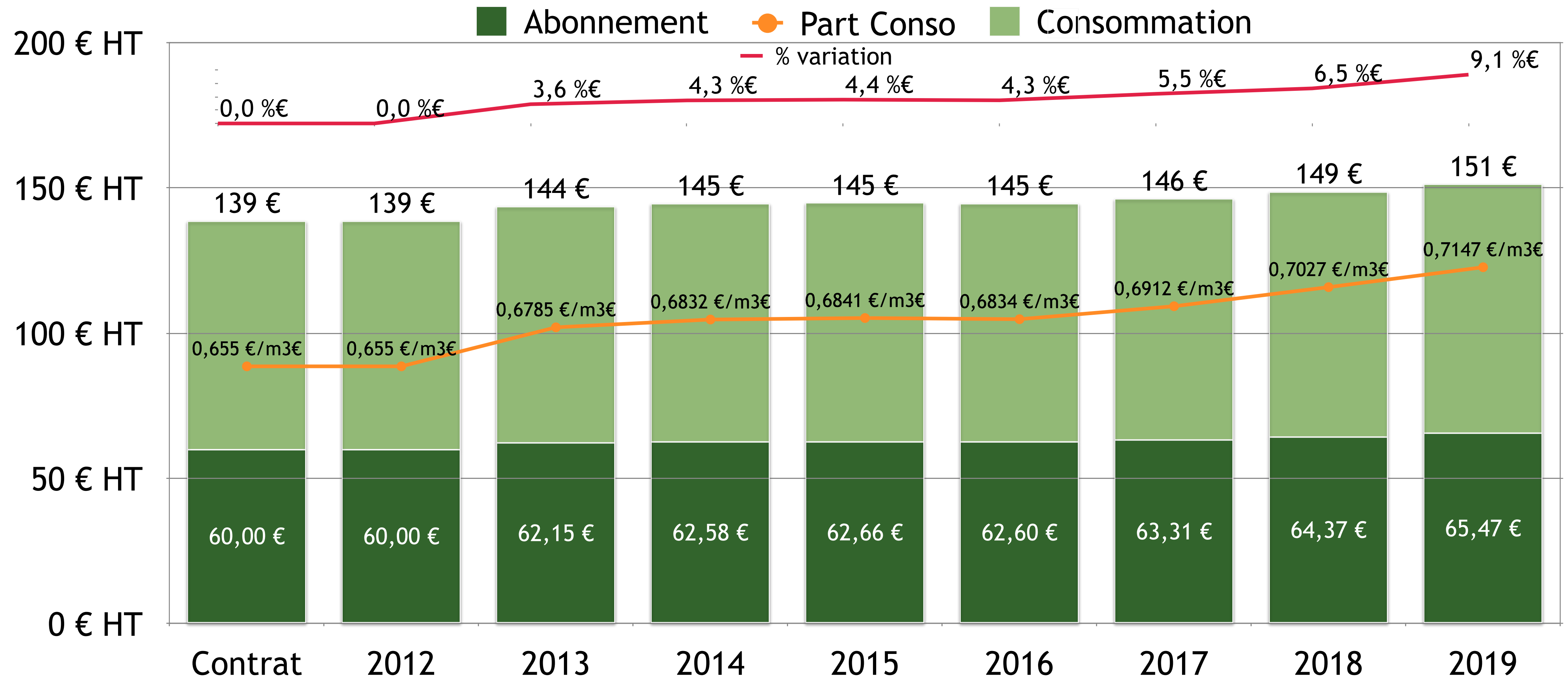
Evolution des abonnés et des volumes vendus



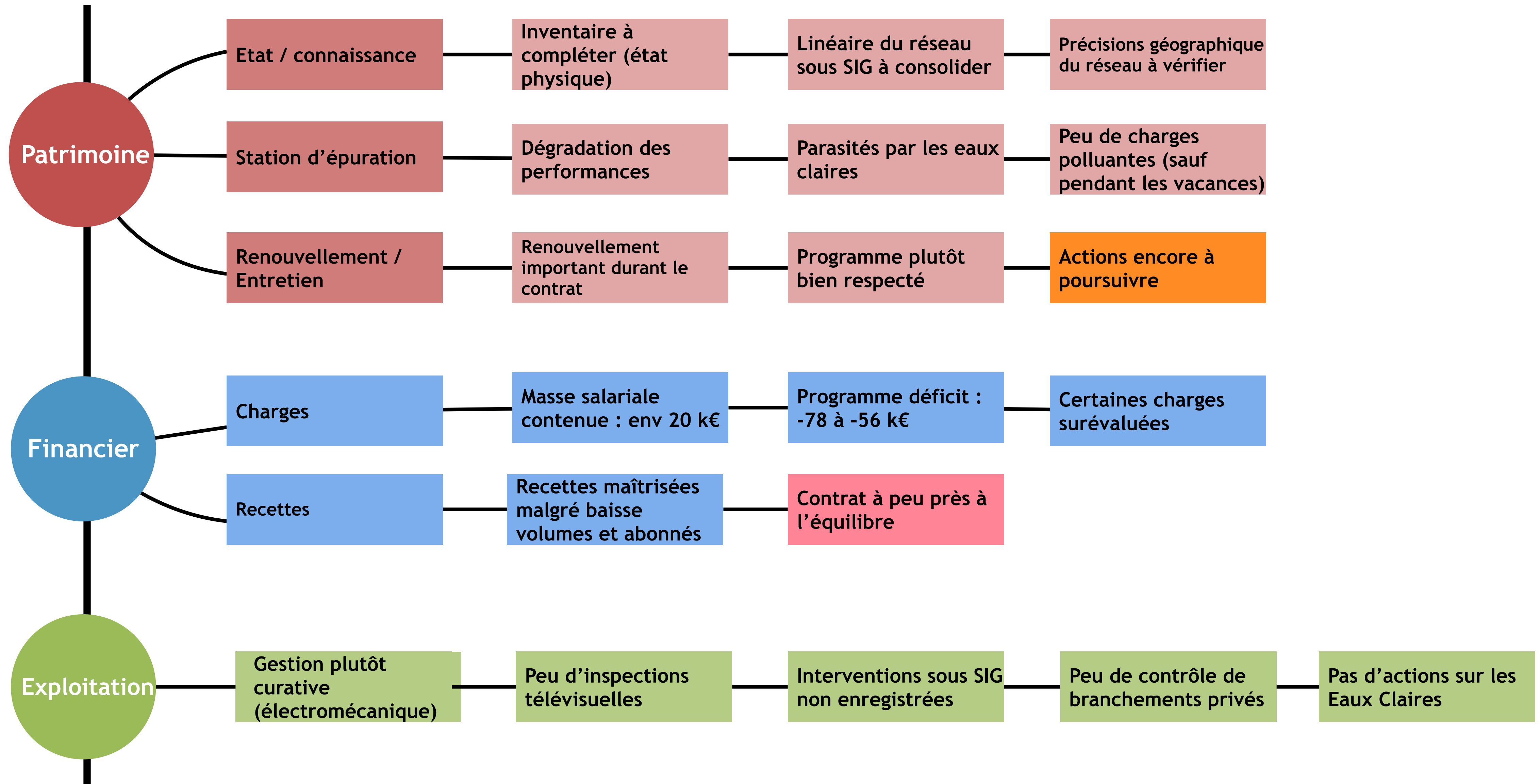
✦ L'équilibre du contrat devait être revu en cas de d'une variation de 20 %, en prenant la moyenne de 3 exercices, du nombre d'abonnés ou des volumes facturés

Evolution de la rémunération du délégataire

Base 120 m³



- ◆ En application de la formule de révision du contrat, les tarifs ont augmenté de près de 9,1 % depuis le début du contrat
- ◆ Pour autant, elle n'atteint pas le seuil de 20 % fixé au niveau du contrat, et qui aurait impliqué de réviser la tarification

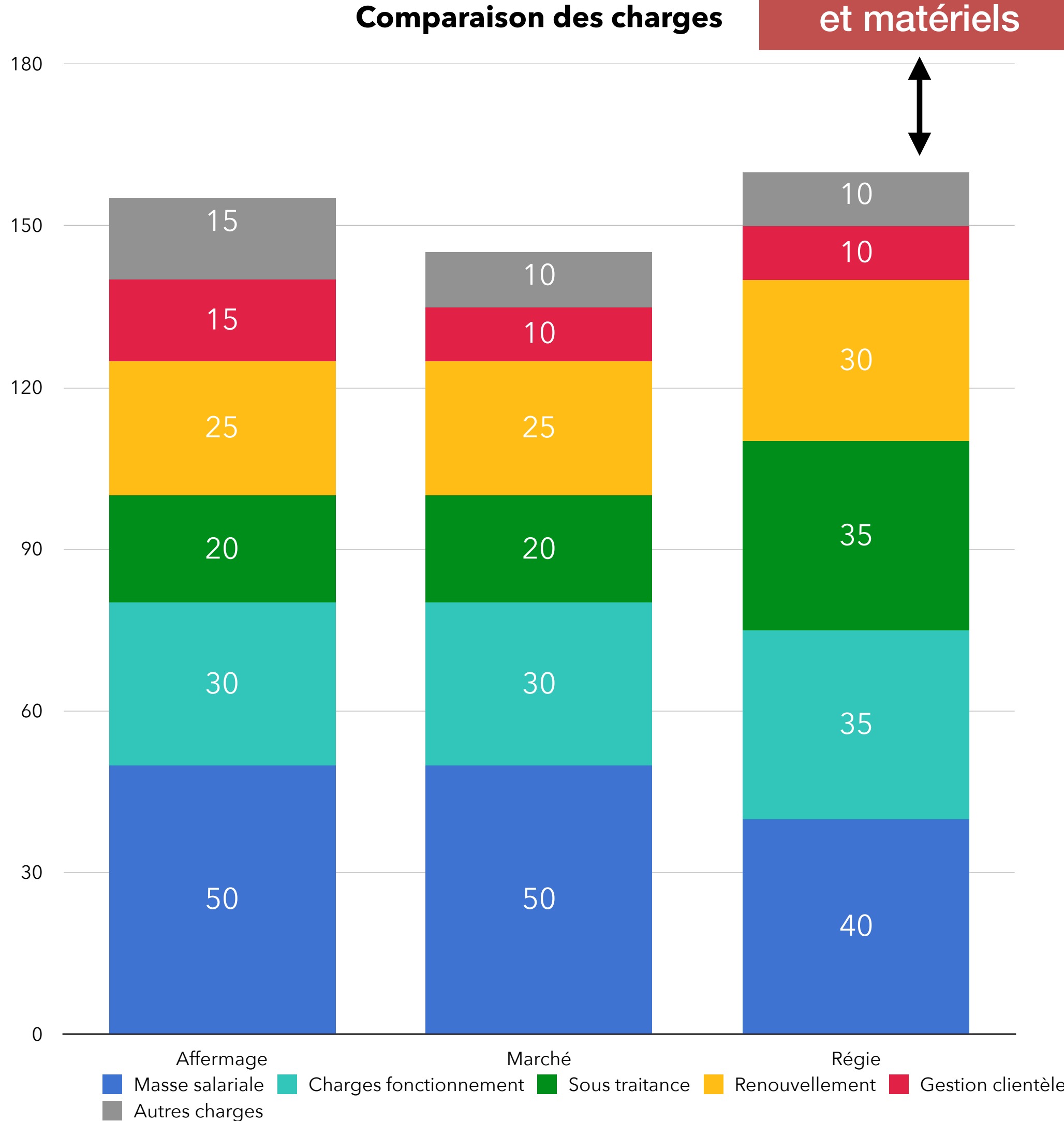
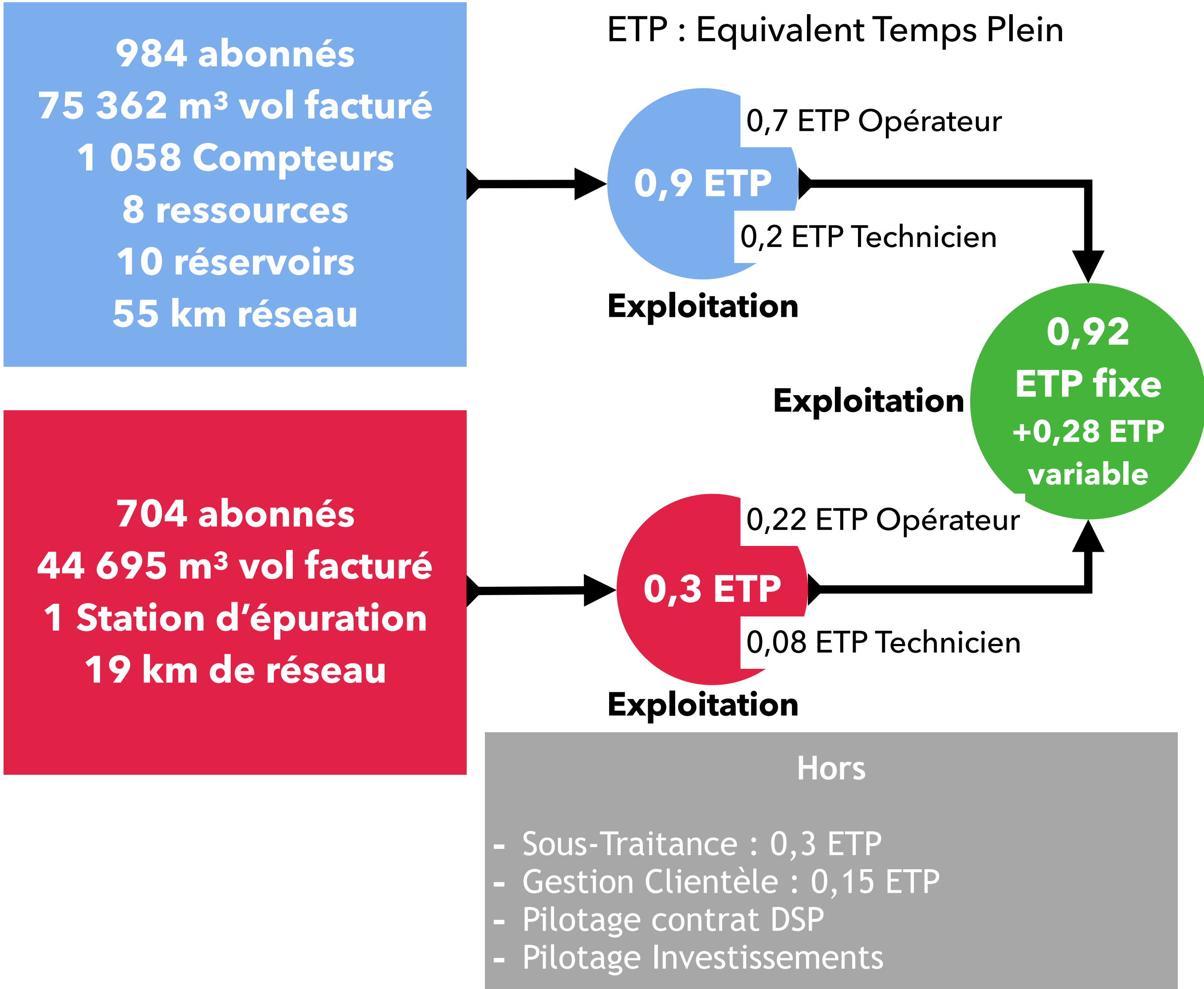


Orientations / enjeux pour les futures services



Fonction de la mutualisation contractuelle ou territoriale

Mutualisation
moyens humains
et matériels



Enjeux pour les 2 services



Situation actuelle

Situation Future

- Investissement Net
- Capital Dette
- Intérêts
- Charges courantes

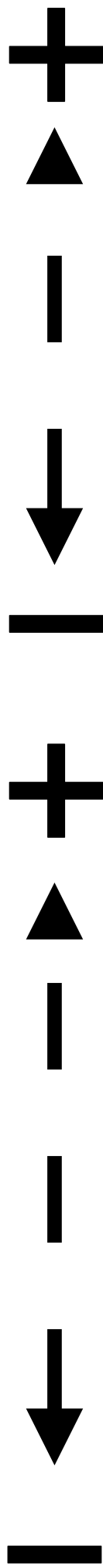
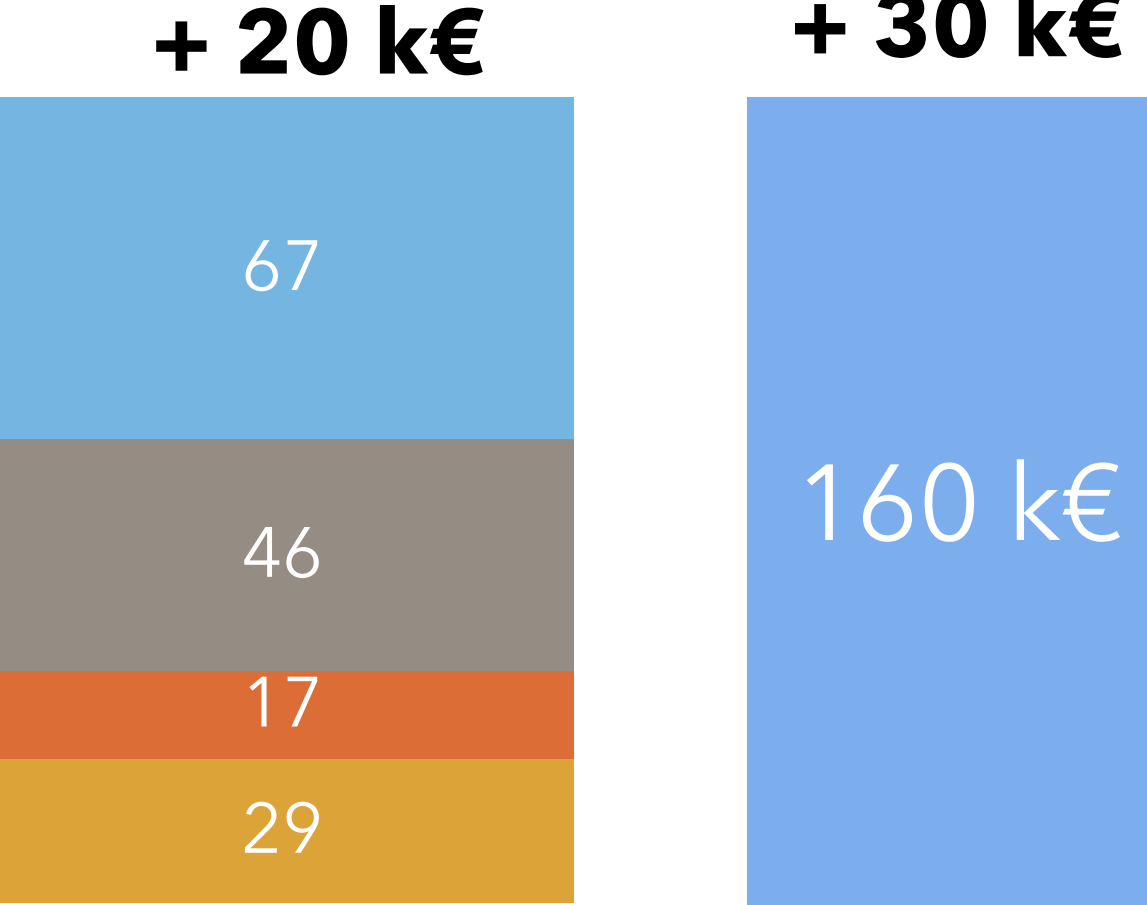
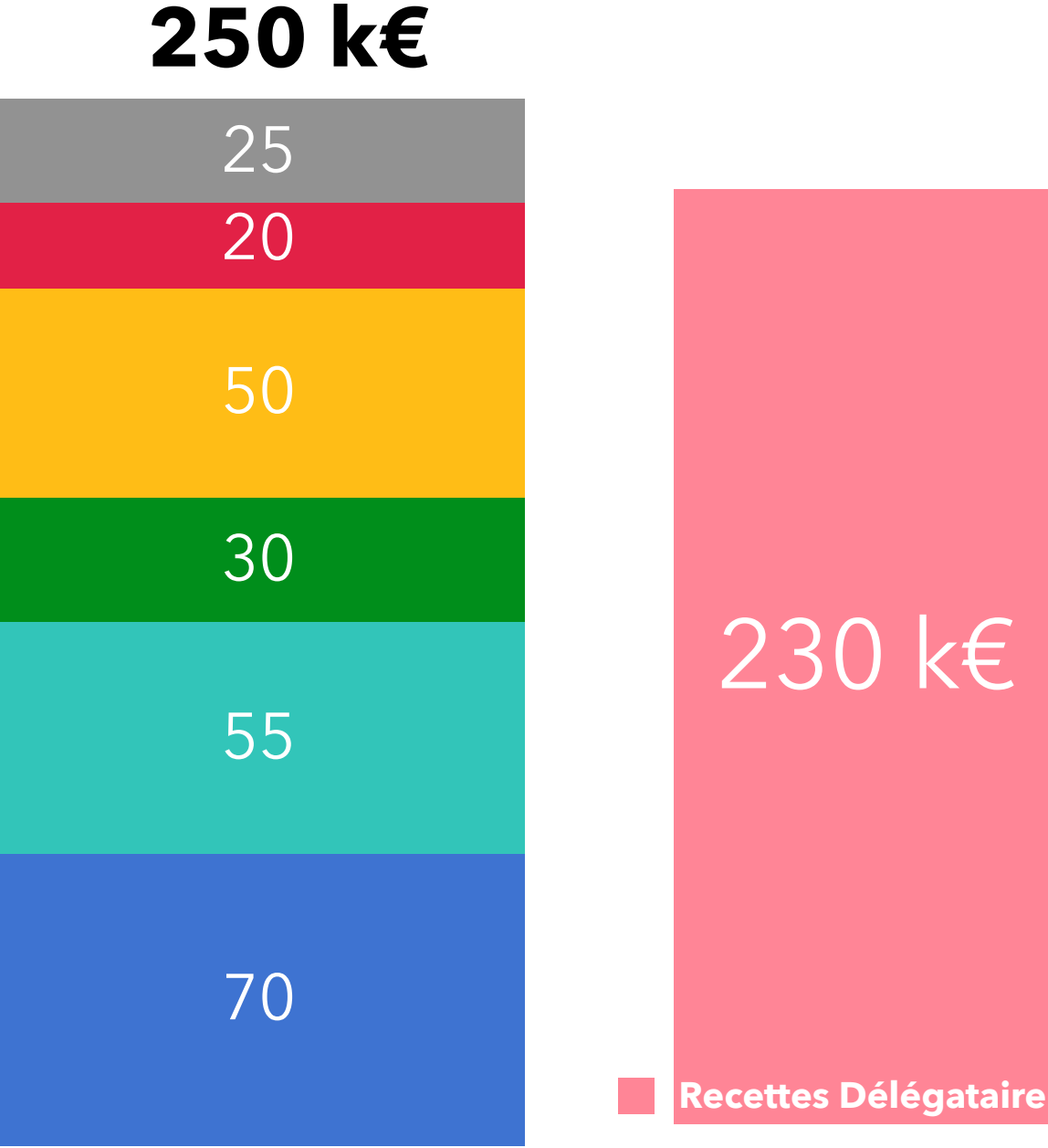
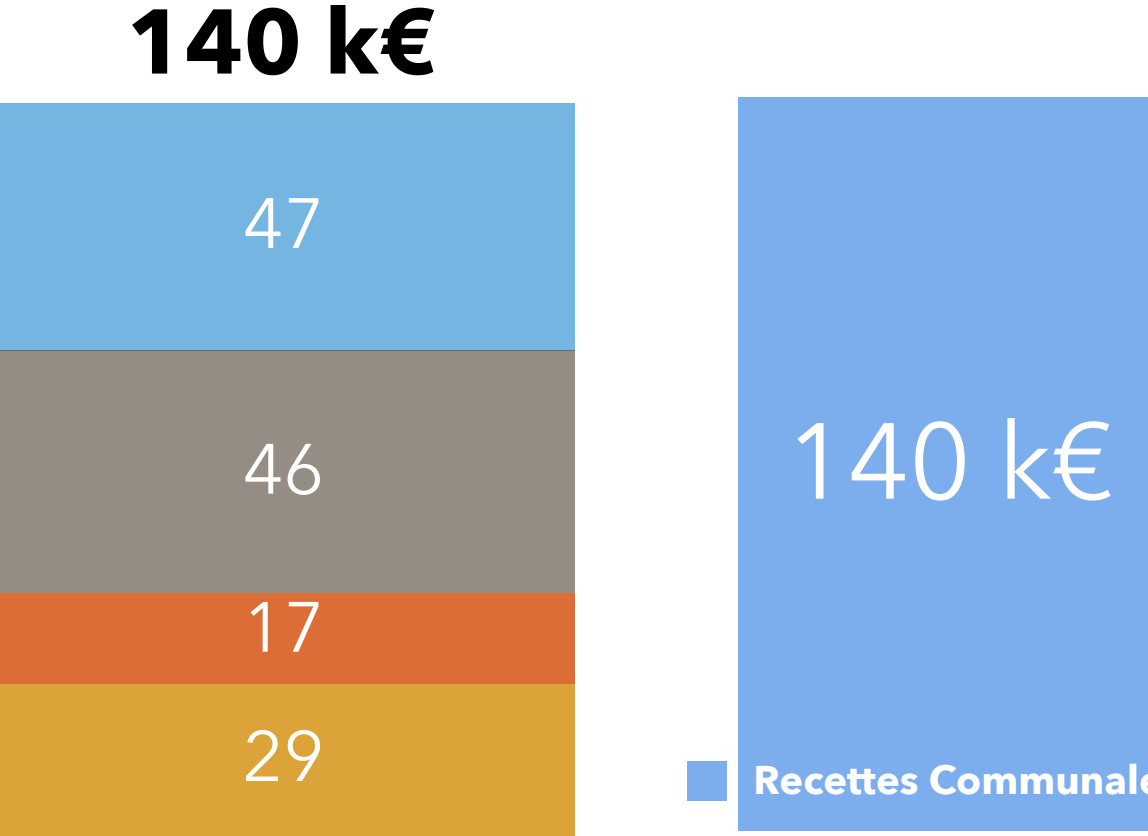
- Autres charges
- Gestion clientèle
- Renouvellement
- Sous traitance
- Charges fonctionnement
- Masse salariale

Schéma directeur

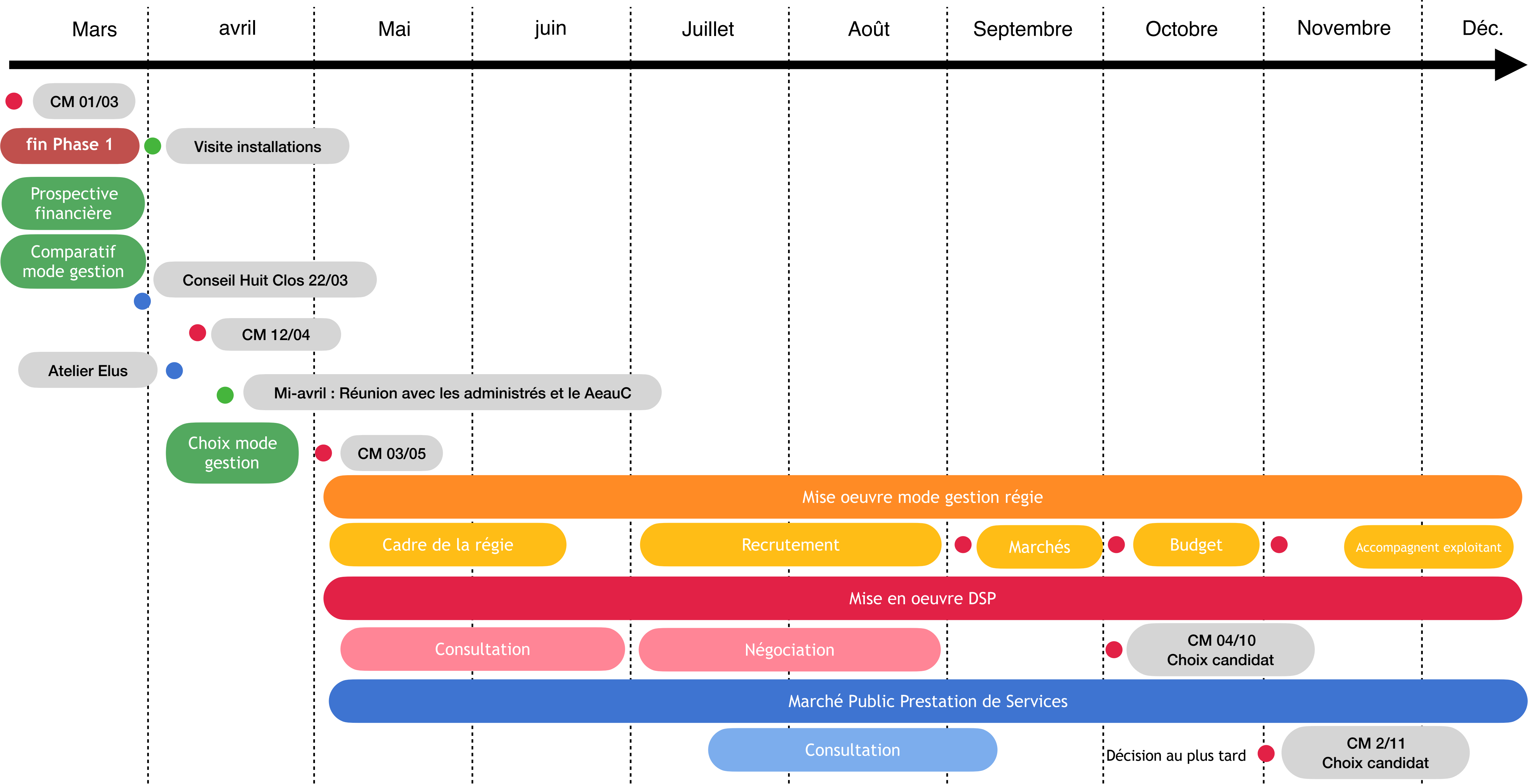


Les défaillances constatées sur le patrimoine peut inciter les futurs exploitants à majorer leur coût d'exploitation pour prendre en compte la part de risque

Mode de gestion



Les prochaines grandes échéances





Fin